

Chapitre 1

Des politiques sociales et du marché du travail au service d'une croissance plus solidaire

Bien qu'elle soit un pays très égalitaire, la Suède accuse aujourd'hui un creusement des inégalités, et certaines catégories de sa population restent en marge du marché du travail. Pour favoriser une croissance plus solidaire, il est nécessaire de réduire l'écart entre le coût du travail et la productivité de certaines catégories de main-d'œuvre, de faciliter le passage de l'école à la vie professionnelle, de renforcer les incitations au travail et de protéger les sans-emploi contre le piège du chômage ou de l'inactivité. Pour y parvenir, il faudra abaisser le revenu minimum par rapport au salaire moyen pour les groupes risquant de se retrouver au chômage, améliorer l'enseignement et la formation professionnels et élargir la couverture de l'assurance-chômage, tout en durcissant les obligations imposées aux chômeurs. Pour faire face aux risques de dualité du marché du travail, il faudra également réduire les disparités dans la législation de protection de l'emploi entre les contrats temporaires et les contrats permanents. Le taux d'emploi des femmes est certes élevé mais l'écart salarial par rapport aux hommes pourrait être encore réduit en améliorant les perspectives d'emploi des femmes.

Les inégalités restent peu marquées mais se sont creusées

Au sein de l'OCDE, la Suède se distingue par un faible niveau d'inégalités, à la fois en termes de répartition des revenus telle que mesurée par le coefficient de Gini (graphique 1.1) et en termes de pauvreté. En Suède, la pauvreté relative est largement inférieure à la moyenne de l'OCDE et la pauvreté en termes de conditions de vie est faible (Nolan et Whelan, 2010). L'OCDE a récemment recensé les inégalités en fonction d'un grand nombre de dimensions et presque tous les indicateurs vont dans le même sens (encadré 1.1).

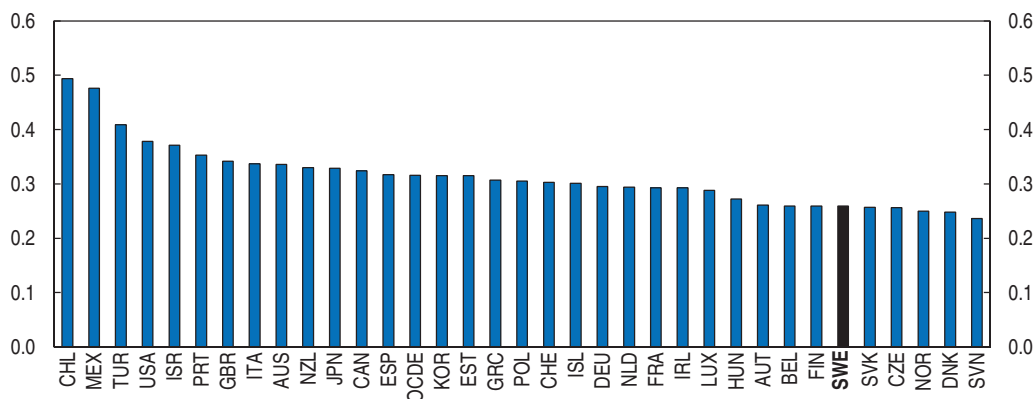
Pour autant, les inégalités ne cessent de se creuser depuis le début des années 90 (graphique 1.3). Si cette tendance concerne la plupart des pays de l'OCDE, l'aggravation constatée en Suède figure parmi les plus marquées (OCDE, 2011a). Comme dans la majorité des pays, les revenus des ménages ont progressé plus vite au sommet de l'échelle, mais le contraste est particulièrement prononcé en Suède (tableau 1.1). Par ailleurs, alors que dans de nombreux pays de l'UE la croissance du revenu est relativement comparable entre le 2^e et le 9^e décile, en Suède, plus le décile de revenu est élevé plus la progression est soutenue, ce qui suggère une certaine polarisation de la distribution des revenus (graphique 1.3, diagramme B). La pauvreté relative s'est accrue, les demandeurs d'emploi et les jeunes de 0 à 19 ans étant désormais confrontés à un risque de pauvreté plus important (graphique 1.3, diagramme C).

Les études internationales consacrées aux causes des inégalités de revenu des ménages montrent que l'évolution de la distribution des salaires joue un rôle déterminant (Kierzenkowski et Koske, 2012). La modification de la structure des ménages, sous l'effet de différents facteurs comme le vieillissement de la population et la réduction de la taille des ménages, est également à prendre en compte dans plusieurs pays. En Suède par exemple, le creusement des inégalités de revenu des ménages entre 1991 et 2005 tient, à hauteur de 25 %, à la modification de la structure des ménages (OCDE, 2011a). Enfin, dans la moitié des pays de l'OCDE, l'impôt sur le revenu et les transferts en espèces ont été moins efficaces pour atténuer les inégalités de revenu marchand à la fin des années 90 et au début des années 2000. Les causes profondes de l'évolution récente des inégalités restent controversées, la mondialisation et les progrès technologiques se classant en tête des arguments avancés (OCDE, 2011a). Les réformes structurelles ont aussi des effets sur les inégalités mais ils varient en fonction du type de réforme (Fournier et Koske, 2012).

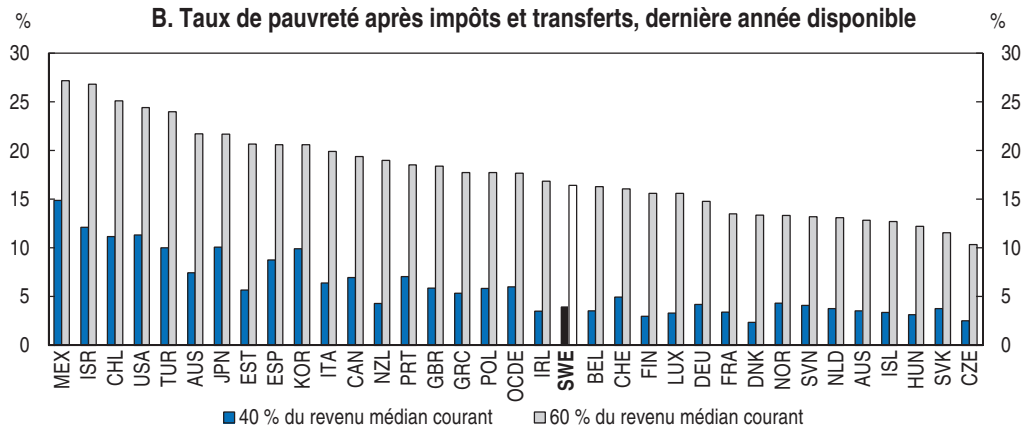
En Suède, la ventilation du revenu disponible des ménages révèle qu'en grande partie, la croissance du revenu entre 1995 et 2010 a principalement été tirée par le revenu d'activité, la progression des salaires étant modeste au niveau des trois déciles inférieurs de la distribution des revenus et plus soutenue au niveau des déciles supérieurs (tableau 1.2). Les transferts sociaux et les impôts ont contribué à redistribuer le revenu des déciles supérieurs vers les déciles inférieurs, mais leur rôle égalisateur s'est atténué (graphique 1.4). Entre 2000 et 2010, la croissance des salaires a été modérée à la fois pour les trois premiers déciles et pour le décile le plus élevé. La croissance relativement faible

Graphique 1.1. Indicateurs des inégalités et de la pauvreté relative dans les pays de l'OCDE

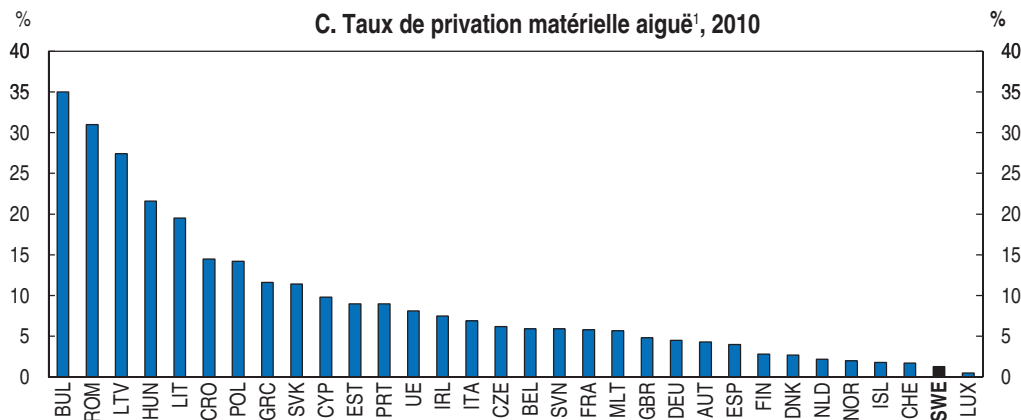
A. Coefficient de Gini après impôts et prestations, dernière année disponible



B. Taux de pauvreté après impôts et transferts, dernière année disponible




■ 40 % du revenu médian courant □ 60 % du revenu médian courant

C. Taux de privation matérielle aiguë¹, 2010

Note : Les diagrammes A et B sont fondés sur le revenu disponible équivalent des ménages, après impôts et transferts, pour la population totale.

1. La privation matérielle aiguë correspond à l'incapacité, pour certains individus, de couvrir les dépenses correspondant à quatre des éléments ci-dessous au moins : 1) paiement du loyer, d'un emprunt hypothécaire ou des factures d'eau/gaz/électricité ; 2) chauffage convenable du logement ; 3) dépenses imprévues ; 4) consommation régulière de viande ou d'autres sources de protéines ; 5) vacances ; 6) téléviseur ; 7) machine à laver ; 8) voiture ; 9) téléphone.

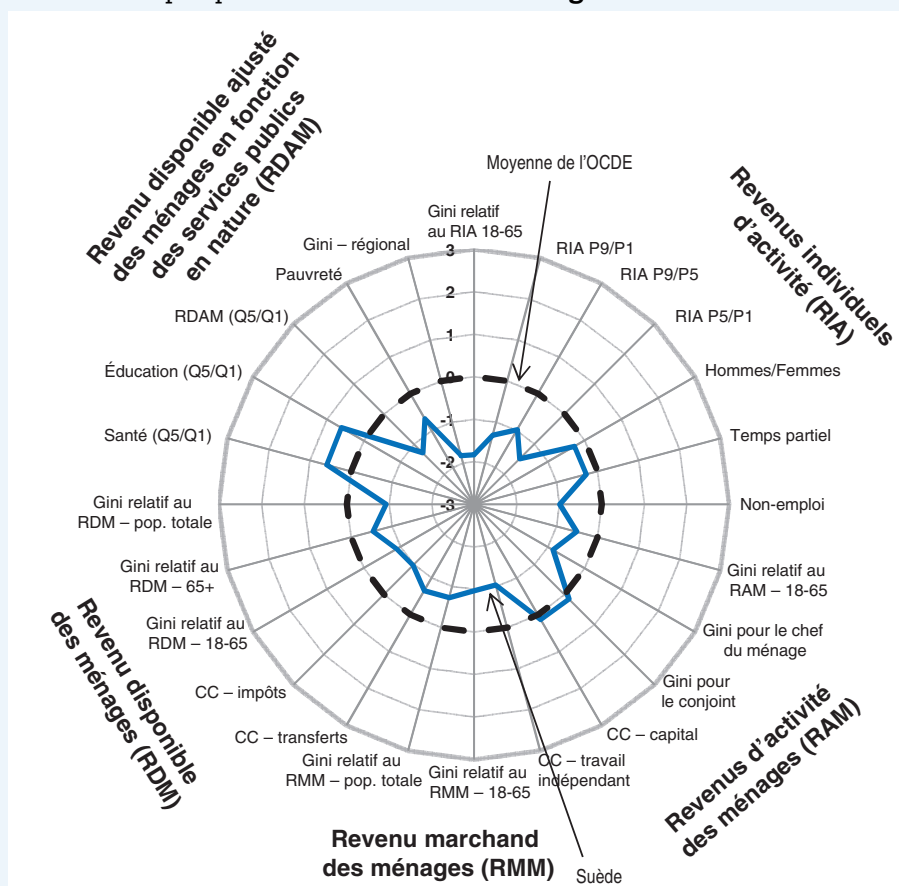
Source : Diagrammes A et B : OCDE, Base de données de l'OCDE sur la distribution des revenus et la pauvreté. Diagramme C : Eurostat.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932756820>

Encadré 1.1. Les différentes dimensions des inégalités en Suède

La série d'indicateurs mise au point par Hoeller et al. (2012) montre que, en Suède, les inégalités au niveau du revenu disponible des ménages, ajusté ou non en fonction des services publics en nature, sont limitées par comparaison avec les autres pays (graphique 1.2). Les disparités de revenu individuel d'activité au sein de la population d'âge actif sont faibles, ce qui tient à la fois à une dispersion restreinte des salaires et à un taux de non-emploi inférieur à la moyenne de l'OCDE. Les revenus du capital sont légèrement plus concentrés que la moyenne de l'OCDE mais dans l'ensemble, l'indice de Gini du revenu marchand des ménages pour la population totale demeure largement en deçà de la moyenne de l'OCDE. Les inégalités causées par les impôts et les prestations dans le revenu disponible des ménages sont sensiblement moindres que la moyenne de l'OCDE, une tendance similaire étant observée pour les prestations en nature. En moyenne, les services de santé et d'éducation ont en Suède un impact légèrement moins redistributif que dans la zone OCDE, principalement à cause de leur caractère universel. Toutefois, d'autres services, comme la garde des enfants, les transports publics et le logement social, ont un effet redistributif plus marqué que dans d'autres pays et dans l'ensemble, l'indicateur des inégalités ajusté des dépenses publiques en nature est le plus faible de tous les pays de l'OCDE (OCDE, 2011a).

Graphique 1.2. Indicateurs des inégalités en Suède



Notes : Les données font référence à 2008 pour la Suède et à la fin des années 2000 pour la moyenne de l'OCDE. La ligne en pointillés correspond à la moyenne de l'OCDE et la ligne en trait plein à la Suède. Lorsque la ligne en trait plein reste à l'intérieur du tracé de la moyenne de l'OCDE, les inégalités en Suède sont inférieures à la moyenne de l'OCDE et vice versa. Les indicateurs sont présentés en points d'écart type.

Encadré 1.1. **Les différentes dimensions des inégalités en Suède (suite)**

RIA : Gini relatif au RIA – 18-65 = pour la population d'âge actif (salariés, travailleurs indépendants et personnes sans emploi) ; RIA P9/P1 = 9^e au 1^{er} décile, revenus d'activité des salariés à temps plein ; RIA P9/P5 = 9^e au 5^e décile, revenus d'activité des salariés à temps plein ; RIA P5/P1 = 5^e au 1^{er} décile, revenus d'activité des salariés à temps plein. Hommes/Femmes = salaire médian des hommes par rapport à celui des femmes. Temps partiel = proportion de travailleurs à temps partiel dans l'emploi total. Taux de non-emploi = en proportion de la population d'âge actif.

RAM : Gini relatif au RAM – 18-65 = pour la population d'âge actif.

RMM : CC – capital = coefficient de concentration du revenu du capital. CC – travail indépendant = coefficient de concentration du revenu tiré du travail indépendant. Gini relatif au RMM – 18-65 = pour la population d'âge actif. Gini relatif au RMM – pop. totale = pour l'ensemble de la population.

RDM : CC – transferts = coefficient de concentration des transferts en nature. CC – impôts = coefficient de concentration des impôts sur les ménages. Gini relatif au RDM – 18-65 = pour la population d'âge actif. Gini relatif au RDM – 65+ = pour la population âgée de 66 et plus. Gini relatif au RDM – pop. totale = pour l'ensemble de la population.

RDAM : Santé Q5/Q1 = dépenses publiques de santé, 5^e au 1^{er} quintile ; Éducation Q5/Q1 = dépenses publiques dans l'éducation et l'éducation et l'accueil des jeunes enfants, 5^e au 1^{er} quintile ; RDAM Q5/Q1 = RDM ajusté pour tenir compte des dépenses publiques en nature dans la santé et l'éducation, 5^e au 1^{er} quintile.

Pauvreté = taux de pauvreté relative ; Gini régional = pour le PIB régional.

Source : Hoeller, P., I. Joumard, M. Pisu et D. Bloch (2012), « Less Income Inequality and More Growth – Are They Compatible? Part 1. Mapping Income Inequality Across the OECD », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 924.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932756839>

Tableau 1.1. **Croissance annuelle moyenne du revenu disponible réel par décile et par pays¹**

Variation, en pourcentage, entre 1995 environ et 2008

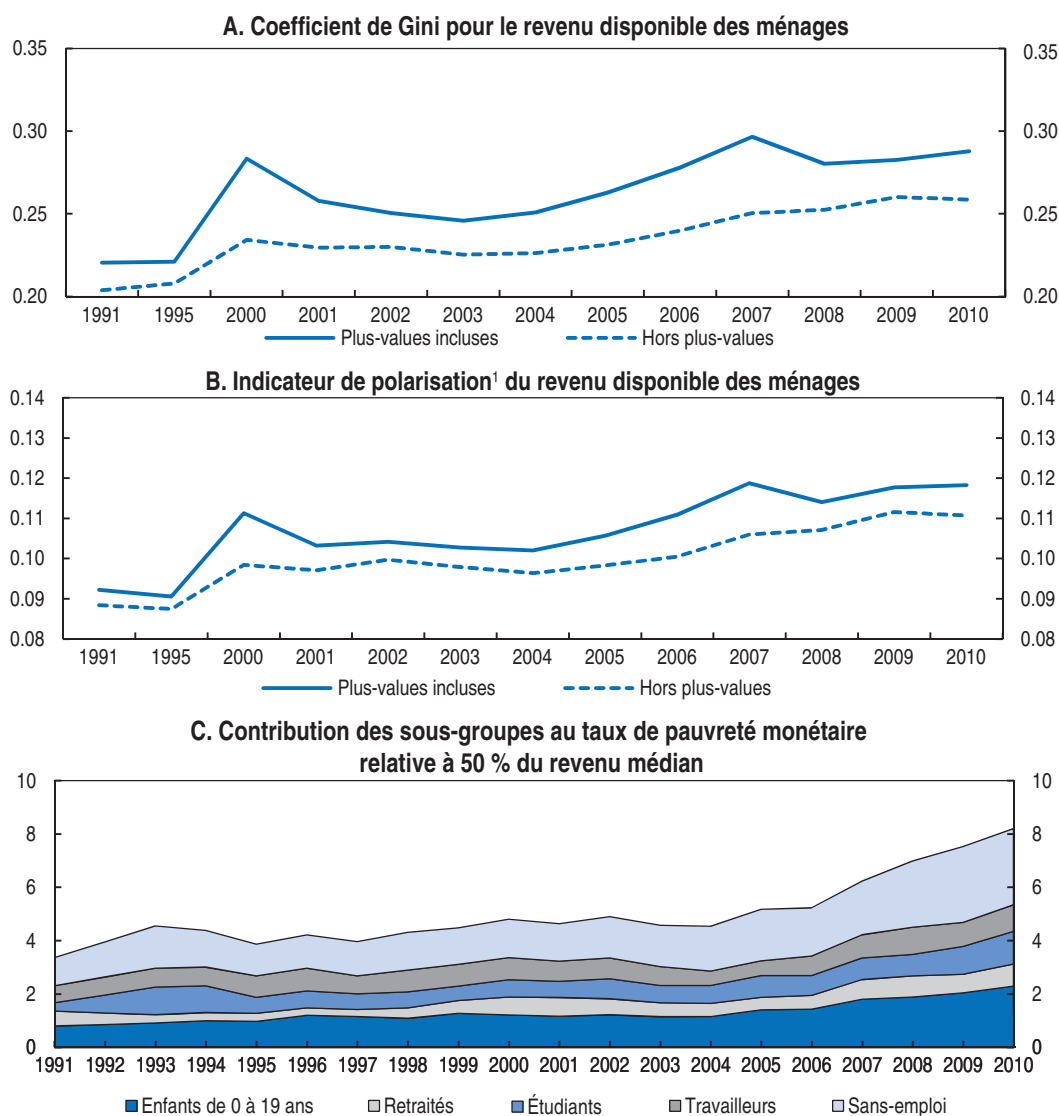
Décile	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Danemark	0.3	0.8	0.8	0.9	1.0	1.1	1.1	1.2	1.2	2.7
Finlande	1.4	1.4	1.7	2.1	2.3	2.4	2.5	2.5	2.6	4.8
France	1.2	1.4	1.4	1.4	1.3	1.2	1.2	1.2	1.2	2.4
Allemagne	-0.1	-0.2	0.0	0.0	0.2	0.2	0.2	0.3	0.4	1.3
Grèce	6.1	4.7	4.4	4.0	3.7	3.5	3.4	3.3	3.3	3.0
Italie	2.6	1.6	1.1	1.1	0.9	0.9	0.8	0.8	0.9	0.9
Luxembourg	1.3	1.7	1.9	2.0	2.2	2.3	2.3	2.2	2.4	3.7
Pays-Bas	-0.3	0.4	0.5	0.4	0.4	0.3	0.3	0.4	0.6	2.4
Suède	0.7	1.2	1.8	2.2	2.4	2.6	2.7	2.8	2.9	3.5
Royaume-Uni	0.5	2.6	2.6	2.5	2.4	2.4	2.5	2.5	2.6	4.0
Moyenne pondérée pour l'UE ¹	1.2	1.4	1.4	1.4	1.3	1.3	1.3	1.3	1.4	2.3
États-Unis	-0.4	0.5	0.5	0.5	0.6	0.7	0.8	0.9	0.9	1.2

1. Revenu moyen des ménages par décile corrigé de l'indice des prix à la consommation. Population totale. Moyenne de l'UE pondérée par la taille de la population, Hongrie incluse.

Source : Bonesmo Fredriksen, K. (2012), « Income Inequality in the European Union », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 952 ; Base de données de l'OCDE sur la distribution des revenus et la pauvreté.

des salaires au niveau du décile supérieur tient probablement à une substitution des revenus du travail vers ceux du capital, encouragée par le système fiscal (Chapitre 2). L'évolution des transferts a eu un effet positif sur la croissance du revenu des déciles les plus bas, tandis que celle des impôts a bénéficié principalement aux déciles intermédiaires et supérieurs.


Depuis le début des années 90, les revenus du capital ont joué un rôle majeur dans le creusement des inégalités en se concentrant de plus en plus chez les ménages aisés alors

Graphique 1.3. **Évolution des inégalités et de la pauvreté relative en Suède**

Note : Les diagrammes A et B sont fondés sur le revenu disponible équivalent des ménages, après impôts et prestations, pour la population totale.

1. L'indicateur de polarisation de Foster et Wolfson établit dans quelle mesure la distribution s'éloigne du milieu. Plus précisément, il s'agit de la zone délimitée par la distance verticale entre la courbe de Lorenz et sa tangente à la médiane.

Sources : Estimations de l'OCDE, Statistiques Suède et ministère suédois des Finances.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932756858>

même que la part des revenus du capital dans le revenu total est restée stable (OCDE, 2011a). Les plus-values ont aussi contribué à creuser les inégalités. Si l'on ne tient pas compte de cette source de revenu, l'augmentation des inégalités depuis le début des années 90 est plus limitée (graphique 1.3). Le décile supérieur, plus précisément le centile supérieur, a été le principal bénéficiaire de cette source de revenu, tout particulièrement au cours des dernières années, ce qui reflète en partie au moins les rémunérations élevées versées aux hauts dirigeants et à d'autres individus à hauts revenus (Waldenström, 2009 ; Björklund et al., 2012). Si l'on inclut les plus-values, on observe pour la Suède une nette

Tableau 1.2. **Contributions des différentes composantes du revenu à la croissance du revenu par décile¹**

Suède, contribution à la variation annuelle moyenne (en pourcentage)

Décile	1995-2010									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Salaire du chef du ménage	-0.1	0.1	0.9	1.6	1.9	1.9	2.2	2.2	2.0	2.4
Salaire du conjoint et des autres membres du ménage	-0.1	0.0	0.3	0.5	0.6	1.0	1.3	1.4	1.5	1.5
Revenu du capital	-0.1	0.1	0.3	0.3	0.2	0.2	0.1	0.2	0.3	1.4
Revenu tiré du travail indépendant	-0.2	0.0	0.0	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.4
Transferts sociaux	0.9	1.3	0.8	0.2	0.1	-0.1	-0.2	-0.2	-0.3	0.0
Impôts directs et cotisations de sécurité sociale	0.3	-0.1	-0.2	-0.2	-0.1	-0.2	-0.2	-0.3	-0.3	-1.1
Autres	0.0	-0.1	-0.2	-0.4	-0.5	-0.5	-0.6	-0.6	-0.7	-1.0
Croissance totale du revenu	0.8	1.3	1.7	2.1	2.4	2.6	2.7	2.8	2.9	3.6
Décile	2000-10									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Salaire du chef du ménage	-0.1	-0.1	0.3	0.9	1.2	1.2	1.4	1.3	1.1	0.3
Salaire du conjoint et des autres membres du ménage	0.0	0.0	0.1	0.2	0.2	0.4	0.7	0.7	0.7	1.0
Revenu du capital	-0.2	0.0	0.4	0.4	0.2	0.3	0.1	0.2	0.3	1.0
Revenu tiré du travail indépendant	-0.1	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2
Transferts sociaux	0.7	1.1	0.6	0.3	0.2	0.1	-0.1	0.1	0.0	0.1
Impôts directs et cotisations de sécurité sociale	0.4	0.3	0.4	0.5	0.7	0.7	0.7	0.6	0.7	0.6
Autres	0.0	-0.1	-0.1	-0.2	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.4
Croissance totale du revenu	0.6	1.2	1.6	2.1	2.4	2.5	2.6	2.6	2.6	2.8

1. Revenu moyen des ménages par décile corrigé de l'indice des prix à la consommation. Population totale, hors plus-values.

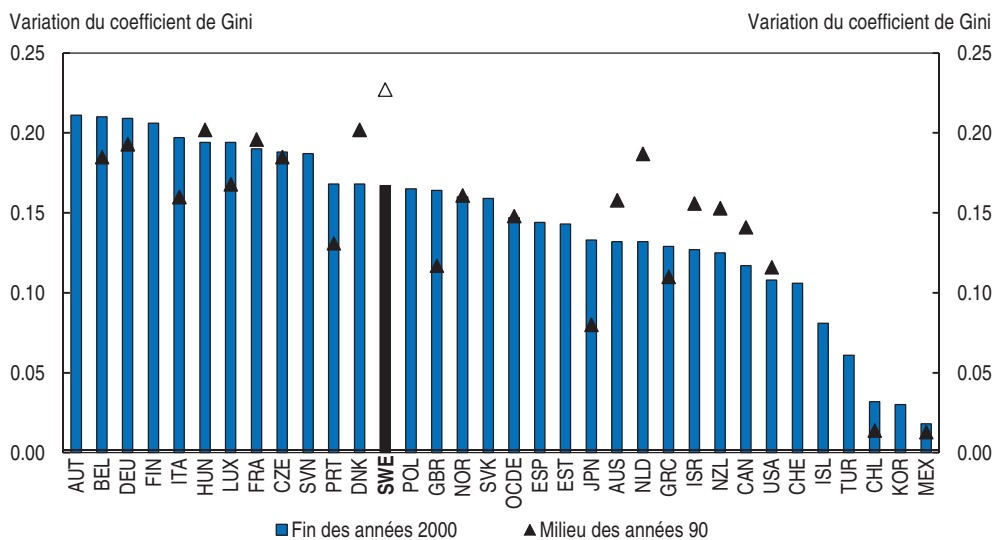
Sources : Base de données de l'OCDE sur la distribution des revenus et la pauvreté, ministère suédois des Finances, calculs de l'OCDE.

progression de la part du centile supérieur dans le revenu avant impôt, quoique moins marquée qu'aux États-Unis (graphique 1.5).

Il est difficile de déterminer si l'accroissement des inégalités en Suède était inévitable pour parvenir à un taux de croissance annuel moyen de 3 % entre 1995 et 2008. Les données empiriques internationales disponibles sur les liens entre inégalités et croissance ne sont pas concluantes pour le moment (De Dominicis et al., 2008). D'un côté, les inégalités peuvent stimuler la croissance dans la mesure où les incitations au travail sont plus importantes dans les sociétés plus inégalitaires puisque les individus plus aisés épargnent une plus forte proportion de leurs revenus et la concentration de la richesse favorise la création de nouvelles activités lorsque les investissements entraînent des coûts irrécupérables (Aghion et al., 1999). De l'autre, les pays où les inégalités sont plus marquées tendent à mettre davantage l'accent sur la redistribution des revenus, ce qui entraîne des distorsions qui pèsent sur la croissance. Par ailleurs, des inégalités prononcées stimulent l'instabilité politique et sociale, qui a un effet dissuasif sur l'investissement. Enfin, en cas de défaillance sur le marché du crédit, les inégalités aboutissent à un sous-investissement dans le capital humain. Il convient aussi de déterminer si le creusement des inégalités en Suède doit être source d'inquiétude, puisqu'elles demeurent très faibles par comparaison avec les autres pays.

La Suède a entrepris de nombreuses réformes structurelles pour consolider ses finances publiques au lendemain de la crise bancaire du début des années 90 : réformes des régimes d'assurance-chômage et de retraite et, plus récemment, réforme du système

Graphique 1.4. Effets des impôts et des transferts sur les inégalités de revenu
Diminution du coefficient de Gini sous l'effet des impôts et des transferts¹

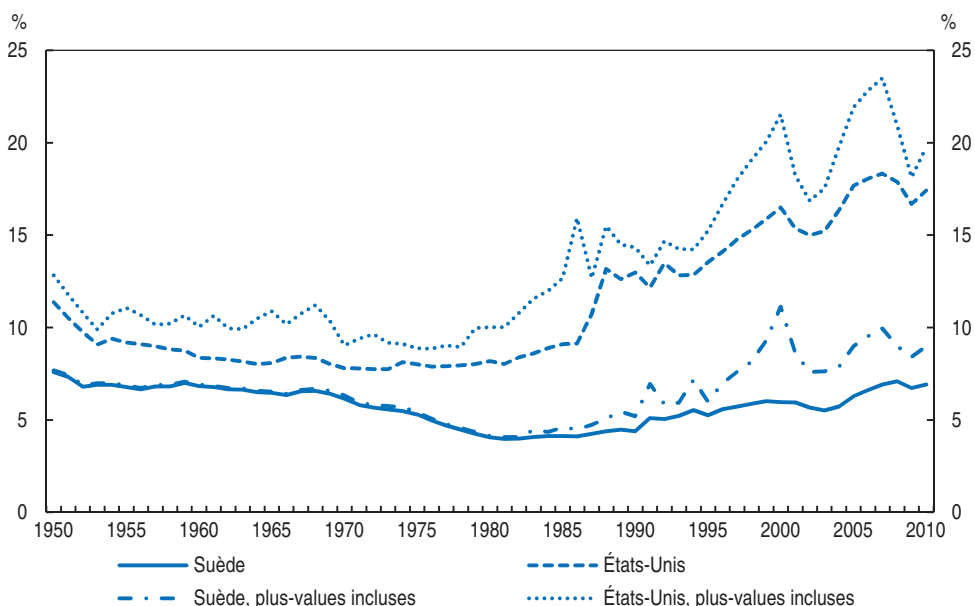


1. L'effet redistributif des impôts et des transferts est défini comme la différence entre le coefficient de Gini relatif au revenu avant transferts en espèces et impôts (qui correspond au revenu marchand des ménages) et le coefficient de Gini relatif au revenu après transferts en espèces et impôts (soit le revenu disponible des ménages). Par exemple, en Suède, le coefficient de Gini a été, par le jeu des impôts et des transferts, ramené de 0.44 à 0.21 (soit un recul de 0.23 point de pourcentage) au milieu des années 90 et de 0.43 à 0.26 (soit un recul de 0.17 point de pourcentage) à la fin des années 2000. Les données concernent la population totale.

Source : Base de données de l'OCDE sur la distribution des revenus et la pauvreté.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932756877>

Graphique 1.5. Part du centile supérieur dans le revenu



Source : The World Top Incomes Database, <http://g-mond.parisschoolofeconomics.eu/topincomes>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932756896>

des prestations maladie et invalidité. Ces réformes avaient pour principal objectif de faire en sorte que le régime fiscal et le système de protection sociale stimulent davantage l'activité. Il n'est donc pas surprenant que les inégalités se soient creusées après le milieu des années 90, d'autant plus que les effets positifs sur l'emploi ne se font pas sentir immédiatement et que la part des travailleurs moins productifs pourrait avoir augmenté.

Certaines catégories de population rencontrent plus de difficultés sur le marché du travail

De bons résultats sur le front de l'emploi sont indispensables pour limiter l'accroissement des inégalités. La Suède enregistre de très bonnes performances à l'aune de la plupart des indicateurs du marché du travail (graphique 1.6). Des réformes structurelles ont contribué à hisser les taux d'emploi à un niveau élevé et à faire diminuer le taux de chômage, même s'il n'est pas retombé au niveau antérieur à la crise des années 90, en partie parce que les taux d'activité ont également progressé (graphique 1.7). Toutefois, les catégories de population qui sont incitées à rejoindre la population active sans parvenir à trouver un emploi risquent le chômage de longue durée et le découragement, ce qui renforce la demande de prestations d'inactivité, qui peuvent compromettre la réussite du programme de réformes structurelles de la Suède. De surcroît, les risques accrus d'exclusion auxquels sont confrontés certains groupes peuvent nuire à l'égalité des chances, dans un contexte où la ségrégation géographique et l'évolution de la structure des couples (où les deux conjoints sont plus souvent issus du même milieu socio-économique) accentuent les probabilités pour les enfants d'occuper la même situation que leurs parents sur le marché du travail.

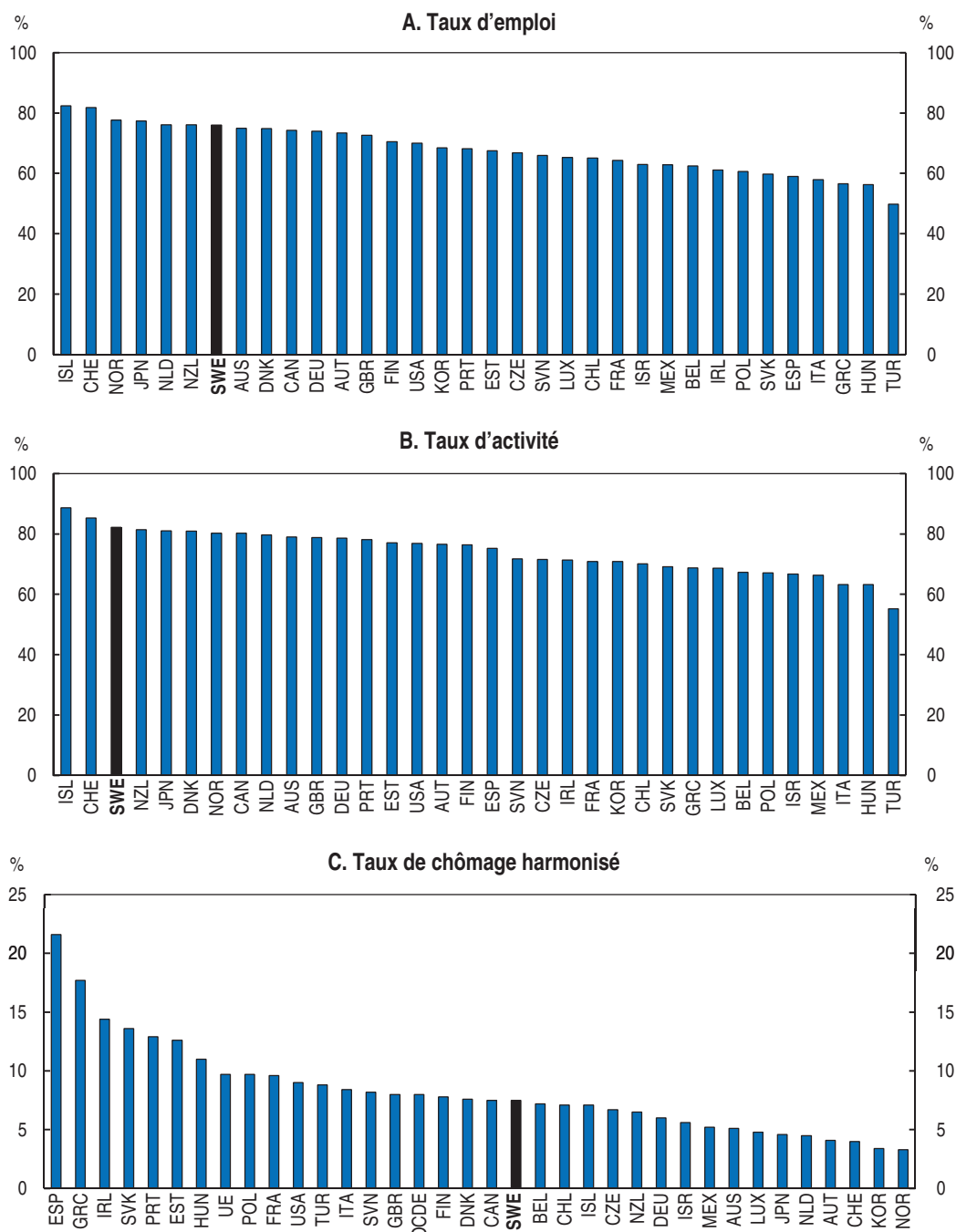
Jeunes

Les jeunes ayant un faible niveau d'études figurent parmi les catégories de population les plus vulnérables. Ils sont davantage susceptibles d'être sans emploi ou d'alterner emploi temporaire et inactivité (OCDE, 2010a). Les jeunes ont plus difficilement accès aux prestations sociales (voir ci-après) et sont à ce titre plus exposés au risque de pauvreté. Dans l'ensemble, la situation est meilleure en Suède que dans nombre d'autres pays de l'OCDE (tableau 1.3), comme en témoigne le taux de jeunes déscolarisés et inactifs, qui est l'un des plus bas de la zone OCDE (OCDE, 2012a). Le taux de chômage des jeunes est élevé en Suède, ce qui tient toutefois en partie à des questions statistiques (encadré 1.2). Les périodes de chômage sont très courtes pour la plupart des jeunes : en 2011, 68 % des chômeurs âgés de 15 à 24 ans étaient au chômage depuis moins de trois mois. Pour autant, les jeunes ont été très durement touchés par la crise : leur taux de chômage a plus fortement augmenté que celui de la population d'âge actif dans son ensemble (graphique 1.7) et la proportion de jeunes déscolarisés et inactifs est en hausse. Par ailleurs, du fait de la crise, ils ont désormais plus de risques d'occuper un emploi temporaire.

Immigrés

Certains immigrés ont aussi un risque accru d'être exclus du marché du travail et, plus généralement, de la société dans son ensemble. Par rapport aux autres pays de l'OCDE et à la population du pays, les migrations vers la Suède ont été importantes ces dix dernières années (graphique 1.9). L'intégration des immigrés en Suède reste difficile : l'écart entre le taux de chômage des étrangers et celui des autochtones est important (graphique 1.10). Les femmes nées à l'étranger ont des liens particulièrement ténus avec le marché du travail et sont plus souvent inactives que les femmes autochtones. Les individus nés à l'étranger ont

Graphique 1.6. Indicateurs du marché du travail dans les pays de l'OCDE
2011



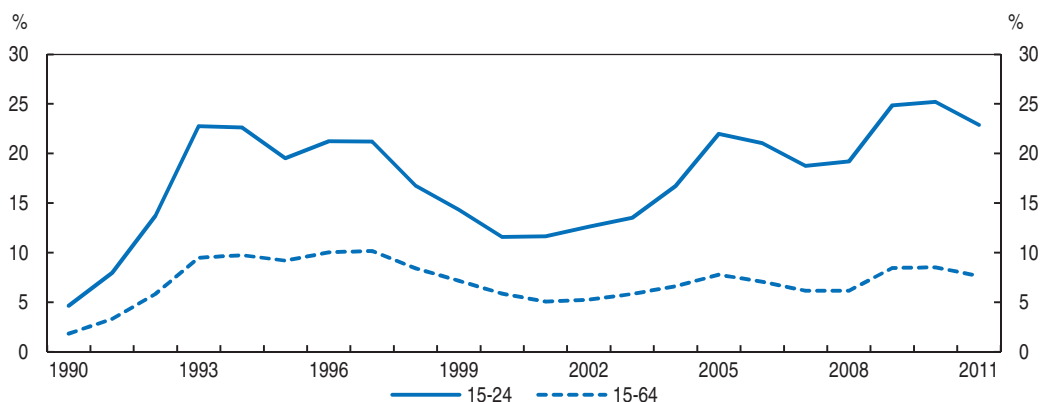
Source : OCDE, Base de données des statistiques de la population active.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932756915>

également des revenus moins élevés que ceux des autochtones, ce qui les rend plus vulnérables face au risque de pauvreté.

La situation sur le marché du travail varie sensiblement entre les différents types d'immigrés : ceux qui viennent de pays non membres de l'UE par le biais du regroupement

Graphique 1.7. Taux de chômage en Suède



Source : OCDE, Base de données des statistiques de la population active.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932756934>

Tableau 1.3. Indicateurs clés pour les jeunes de 15 à 24 ans

	2001			2011		
	Suède	UE ²	OCDE ²	Suède	UE ²	OCDE ²
Taux d'emploi (en % de la classe d'âge)	48.7	40.2	43.3	40.4	33.4	37.8
Taux de chômage (en % de la population active)	11.6	16.5	14.5	22.9	22.8	19.0
Écart entre le taux de chômage des jeunes ¹ et celui des adultes (15-24)-(25-54)	7.5	9.4	7.0	17.4	12.1	9.0
Rapport entre le chômage et la population (en % de la classe d'âge)	6.4	7.3	6.7	12.0	9.0	8.1
Incidence du chômage de longue durée (en % du chômage)	7.0	25.4	18.7	5.4	28.0	22.1
Incidence du travail temporaire (en % de l'emploi)	47.8	33.1	30.0	57.5	40.6	38.2
Incidence du travail à temps partiel (en % de l'emploi)	32.7	16.8	20.6	36.6	25.4	27.9
Jeunes déscolarisés et inactifs ³ (en % de la classe d'âge)	7.4	13.6	13.2	10.8	11.2	12.8
Jeunes en décrochage scolaire ⁴ (en % de la classe d'âge)	8.2	19.9	22.7	7.4	15.1	19.6
Différence entre le taux de chômage des jeunes peu qualifiés et celui des jeunes hautement qualifiés ³ (CITE < 3-CITE > 5)	n.d.	10.1	8.8	19.6	14.3	11.5

CITE 3 et 5 : niveaux de la Classification internationale type de l'éducation correspondant, respectivement, au deuxième cycle de l'enseignement secondaire et au premier cycle de l'enseignement supérieur.

1. Jeunes de 16 à 24 ans pour l'Islande, l'Espagne, les États-Unis, le Royaume-Uni et la Suède ; jeunes de 15 à 24 ans pour tous les autres pays ; de 20 à 24 ans pour les jeunes qui ont abandonné leurs études.

2. Moyenne non pondérée des 21 pays de l'UE et des 34 pays de l'OCDE.

3. 2000 et 2010.

4. Proportion de jeunes non scolarisés et dont le niveau d'études est inférieur au niveau 3 de la CITE ; 1999 et 2009.

Source : Projet de l'OCDE : « Des emplois pour les jeunes » (www.oecd.org/employment/youth) à partir de la Base de données sur l'emploi et de la Base de données sur l'éducation.

familial ou d'une demande d'asile, qui représentaient plus de 70 % des flux d'immigrés entre 2006 et 2008, ont un niveau d'études plus faible et sont plus jeunes que les autochtones, ce qui les rend plus vulnérables face au risque d'exclusion du marché du travail (OCDE, 2011b, tableau 1.4). à titre de comparaison, les immigrés en provenance de pays non membres de l'UE qui viennent en Suède pour des raisons professionnelles ont un niveau d'études et des revenus supérieurs à ceux des autochtones, ainsi qu'un taux de chômage très faible. En 2008, la Suède est revenue à une politique plus ouverte à l'égard des migrations de travail, en autorisant les employeurs à recruter des travailleurs à l'étranger pour n'importe quel emploi, sous réserve que le salaire et les conditions de travail proposés correspondent aux dispositions en vigueur dans les conventions collectives. Cette stratégie

Encadré 1.2. Mesurer la proportion de jeunes qui risquent d'être laissés-pour-compte ou d'avoir des difficultés à s'insérer sur le marché du travail

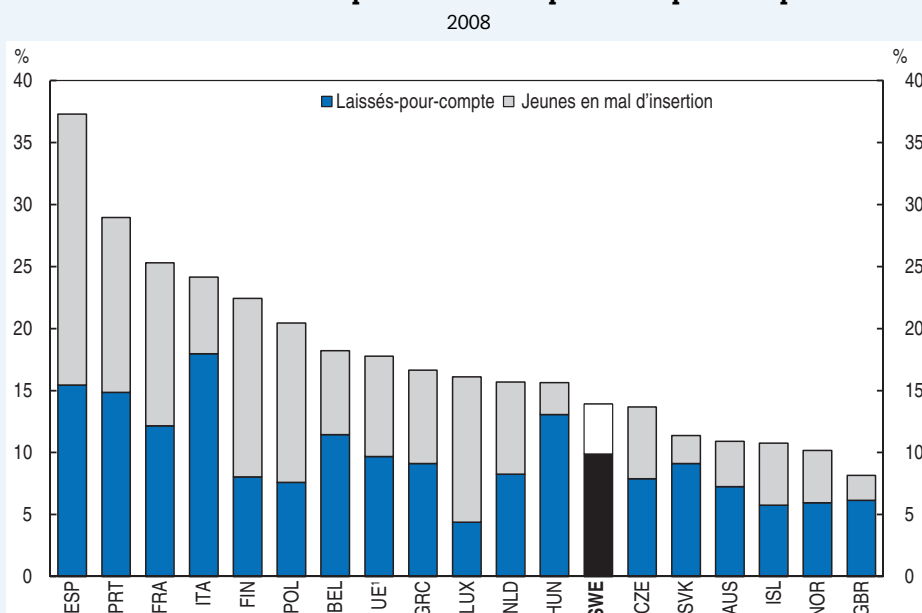
Dans son rapport *Des emplois pour les jeunes*, l'OCDE distinguait deux catégories de jeunes qui se heurtent à des obstacles spécifiques pour accéder à un emploi stable après avoir quitté l'école : les jeunes « laissés-pour-compte » et les « débutants en mal d'insertion » (graphique 1.8). Il est toutefois difficile d'estimer la taille de ces deux groupes.

Les jeunes « laissés-pour-compte » sont ceux qui sont peu qualifiés, qui sont issus de l'immigration ou d'une minorité et/ou qui résident dans des zones défavorisées, rurales ou isolées. On peut estimer leur nombre en s'appuyant sur la proportion de jeunes âgés de 15 à 29 ans déscolarisés, inactifs et n'ayant pas terminé leurs études secondaires, soit 10 % environ en 2011.

Les « débutants en mal d'insertion » englobent les jeunes qui sont souvent diplômés mais rencontrent des difficultés à décrocher un emploi stable, même en période d'essor économique. Ces jeunes alternent souvent emplois temporaires, périodes de chômage et inactivité. On peut avoir une idée de leur nombre en analysant la proportion de jeunes sortant de l'école qui occupaient un emploi temporaire en 2005 et étaient toujours en emploi temporaire, au chômage ou inactifs deux ans plus tard.

Le taux de chômage des jeunes peut prêter à confusion : il dépend en effet des caractéristiques nationales de l'activité des jeunes. En Suède, par exemple, on fait souvent valoir qu'une grande partie des jeunes chômeurs sont des étudiants à plein-temps qui se considèrent comme étudiants (Services gouvernementaux de la Suède, 2012). Ainsi, en 2010, 6.5 % des jeunes de 15 à 29 ans suivaient une formation sans occuper d'emploi, ce qui est largement supérieur à la moyenne de 1.9 % de l'OCDE. À titre de comparaison, 5.5 % d'entre eux étaient déscolarisés et sans emploi, contre une moyenne de 6.7 % dans la zone OCDE (OCDE, 2012a). Il est donc plus instructif d'analyser les indicateurs relatifs aux jeunes déscolarisés et inactifs (tableau 1.3).

Graphique 1.8. Taille estimée du groupe à risque : les jeunes laissés-pour-compte et en mal d'insertion après avoir occupé un emploi temporaire¹

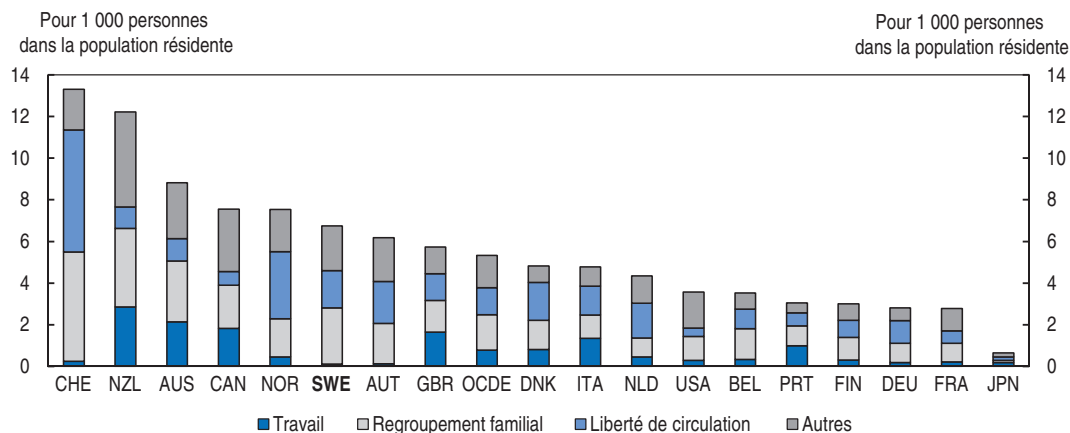


1. Estimations pour les jeunes de 15 à 29 ans, en pourcentage des jeunes de 15-29 ans ayant abandonné leurs études.


Source : OCDE (2010), *Des débuts qui comptent ! Des emplois pour les jeunes*, Paris.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932756953>

Graphique 1.9. **Flux d'immigration à caractère permanent, par catégorie d'entrée**
Immigration légale à caractère permanent, pour 1 000 personnes dans la population résidente,
entre 2002 et 2010



Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932756972>

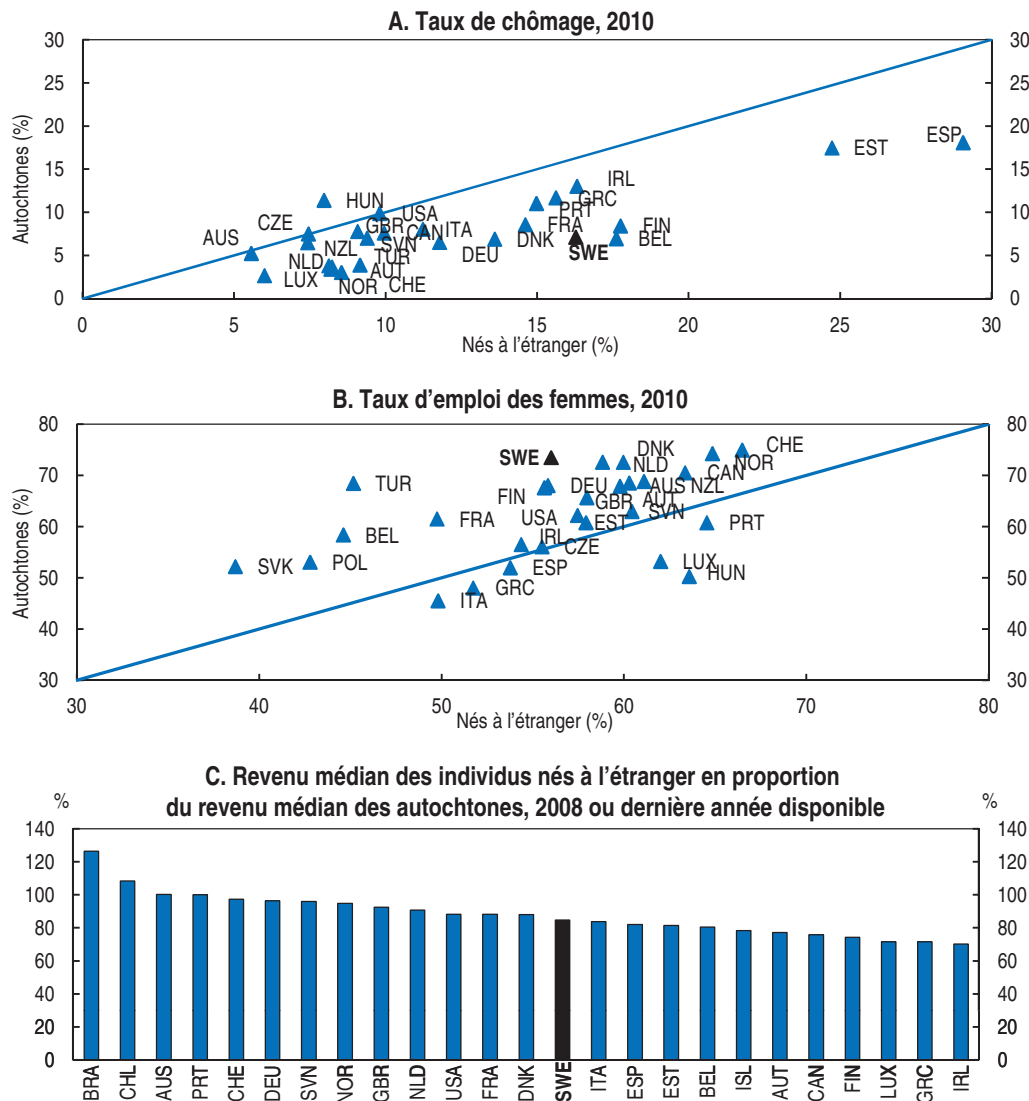
a eu pour effet d'augmenter nettement le nombre de migrations de travail en provenance de pays non membres de l'UE.

Personnes handicapées et malades

Dans tous les pays, les personnes qui souffrent d'un handicap risquent d'être exclues du marché du travail. En Suède, la part de la population d'âge actif qui bénéficie de prestations maladie et invalidité reste l'une des plus élevées de la zone OCDE depuis plusieurs décennies. Pour autant, à la fin des années 2000, le taux d'emploi des handicapés était le plus élevé de l'OCDE et l'écart entre les taux d'emploi des personnes souffrant ou non de handicaps est relativement limité (graphique 1.11). La situation des individus atteints de problèmes de santé mentale sur le marché du travail est moins favorable, notamment pour ceux qui souffrent de troubles graves (OCDE, 2011c). Si le système de protection sociale relativement généreux empêche les bénéficiaires de pensions d'invalidité de tomber dans la pauvreté relative, il peut également agir comme un piège et engendrer un sentiment d'exclusion.

Depuis 2006, la Suède a entrepris une série de réformes afin de remédier aux problèmes structurels à long terme inhérents à ses politiques en matière de maladie et d'invalidité. Une nouvelle procédure de congé de maladie a été mise en place, avec des délais plus stricts pour l'évaluation de l'aptitude au travail à différentes étapes (renvoi vers d'autres emplois au sein de l'entreprise après trois mois et vers l'ensemble du marché du travail après six mois), afin de faciliter un retour rapide au travail. Par ailleurs, les prestations maladie sont désormais versées pendant 2.5 ans au plus, alors que le précédent système ne prévoyait aucune limite de temps. Les critères d'ouverture des droits à une pension d'invalidité ont également été durcis. Ces réformes ont permis de réduire à la fois les entrées dans les régimes de prestations d'invalidité et de maladie et le nombre de bénéficiaires de ces prestations (graphique 1.12), même si les demandes d'indemnités de maladie étaient en hausse à la fin de 2012, mais elles posent de nouvelles problématiques : les institutions sociales et du marché du travail doivent s'adapter pour

Graphique 1.10. **Différences de résultats sur le marché du travail entre les autochtones et les individus nés à l'étranger dans les pays de l'OCDE**



Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932756991>

aider les personnes souffrant d'un handicap à trouver un emploi et échapper ainsi durablement à l'exclusion.

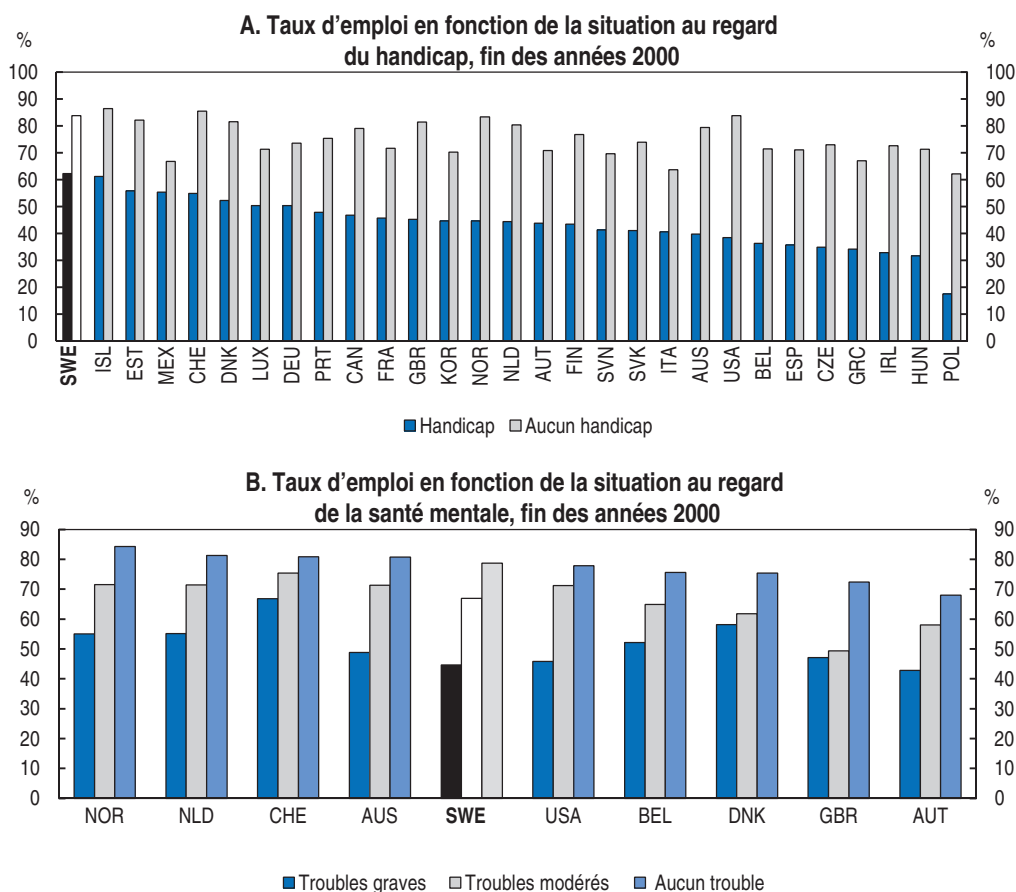
Femmes

La Suède enregistre de bons résultats en termes d'égalité hommes-femmes. Le niveau d'études, le taux d'activité et le taux d'emploi des femmes sont en effet élevés en Suède (graphique 1.13). L'offre abondante de structures abordables de garde des enfants permet aux femmes de travailler à temps plein, ce qui explique pourquoi la part de l'emploi à temps partiel des femmes suédoises est inférieure à la moyenne de l'OCDE. Néanmoins, en dépit de taux d'activité et d'emploi plus élevés, la proportion de femmes parmi les dirigeants en Suède est légèrement inférieure à la moyenne de l'OCDE. Le contraste entre

Tableau 1.4. **Caractéristiques des résidents permanents par type de migration**
2009

	Pays de naissance		Type de migrations (hors UE)				
	Autochtones	Nés à l'étranger	Travail	Famille	Asile	Études	Autres
Âge	40.5	40.7	35.7	33.7	35.2	28.9	38.1
Femmes	49 %	51 %	24 %	59 %	37 %	30 %	39 %
Faible niveau d'études	20 %	25 %	4 %	33 %	43 %	0 %	24 %
Haut niveau d'études	26 %	30 %	80 %	33 %	24 %	67 %	41 %
Revenu annuel total (SEK)	254 535	180 455	327 174	84 236	67 670	34 062	130 843
Emploi officiel	73 %	53 %	65 %	33 %	25 %	14 %	44 %
Chômage officiel	4 %	13 %	1 %	22 %	47 %	4 %	12 %
<i>Pour mémoire :</i>							
Type de population en % de la population totale	83.6 %	16.4 %	0.1 %	1.7 %	1.0 %	0.2 %	0.0 %

Notes : Résidents permanents en Suède âgés de 16 à 65 ans. Les migrants ne couvrent que les individus arrivés avant 2009.
Source : OCDE (2011), *Recruiting Immigrant Workers: Sweden*, Paris.

Graphique 1.11. **Taux d'emploi des personnes souffrant de handicaps et de troubles de la santé mentale**

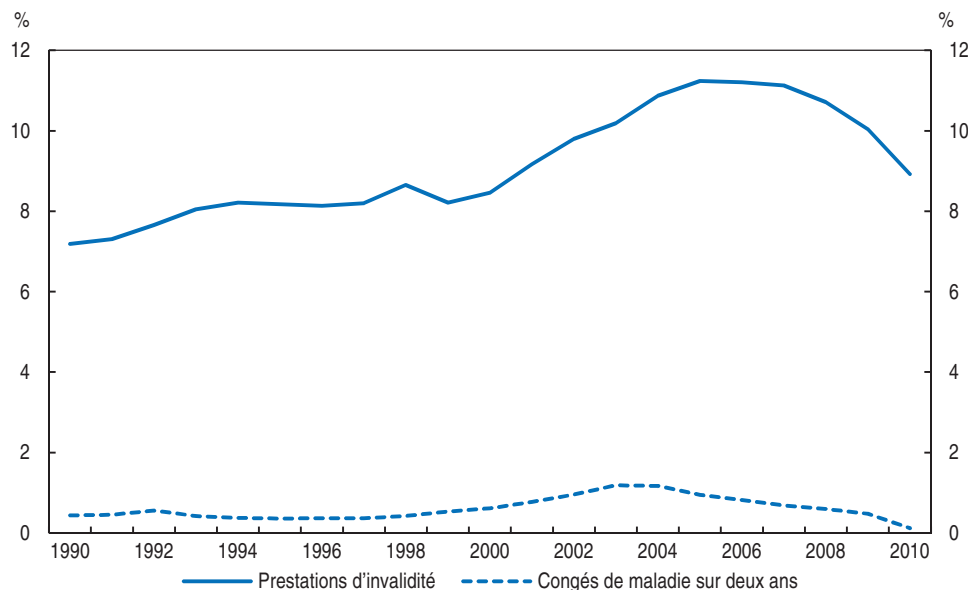
Note : Dans le diagramme B, les données relatives au Royaume-Uni ne font référence qu'à l'Angleterre.

Source : OCDE (2010), *Maladie, invalidité et travail : Surmonter les obstacles – Synthèse des résultats dans les pays de l'OCDE*, Paris ; OCDE (2011), *Mal-être au travail ? Mythes et réalités sur la santé mentale et l'emploi*, Paris.


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932757010>

Graphique 1.12. Évolution du nombre de bénéficiaires de prestations de maladie et d'invalidité

En pourcentage de la population d'âge actif



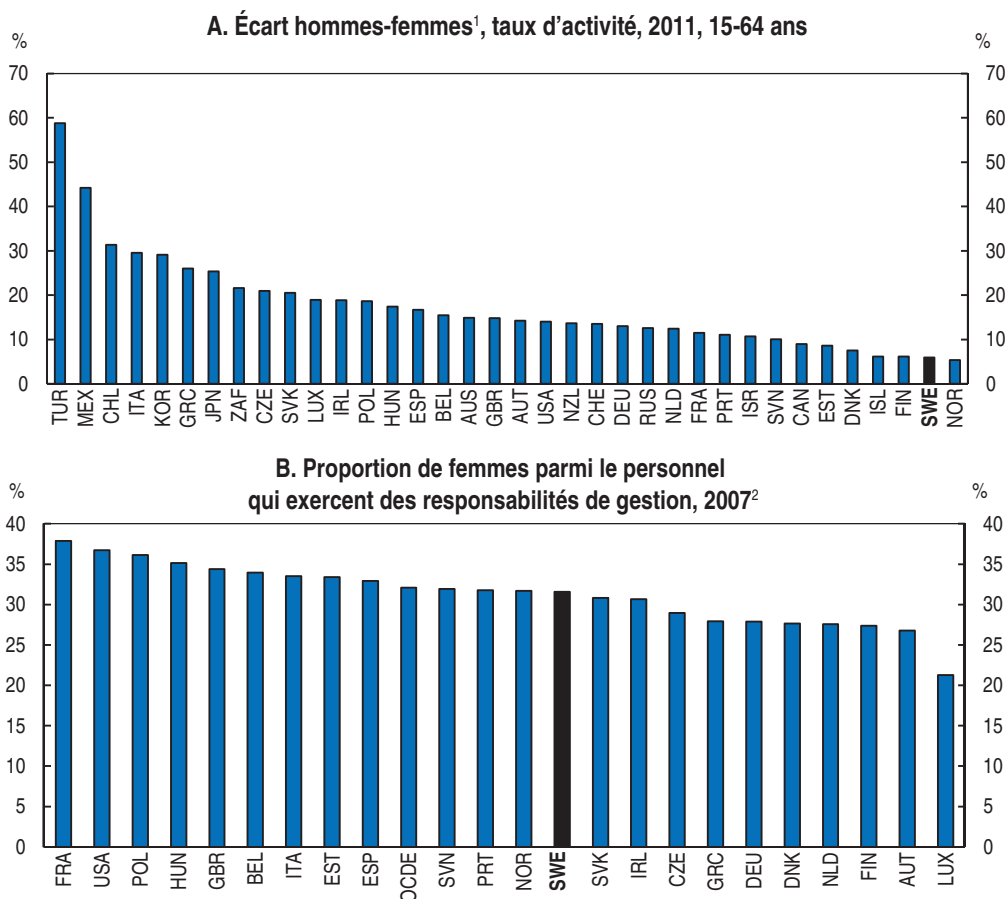
Source : OCDE (2010), *Maladie, invalidité et travail : Surmonter les obstacles – Synthèse des résultats dans les pays de l'OCDE*, Paris.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932757029>

le secteur public et le secteur privé est frappant : la proportion de femmes occupant des postes de direction dans le secteur public s'élevait à 58 % en 2006, contre 23 % dans le secteur privé (Statistiques Suède, 2008).

Bien qu'il soit légèrement inférieur à la moyenne de l'OCDE, l'écart hommes-femmes au niveau des revenus médians n'a diminué que de 4 % en Suède entre 2000 et 2010, alors qu'il a reculé davantage dans certains pays affichant un écart hommes-femmes similaire en 2000. L'étalement de l'éventail des salaires et le niveau relativement élevé des minima salariaux tendent à limiter les inégalités de salaire et l'écart salarial entre hommes et femmes (Blau et Kahn, 2003 ; Magnusson, 2010). Au niveau du décile supérieur de l'échelle des revenus, cet écart s'établit à 25 %, ce qui est supérieur à la moyenne de 21 % de l'OCDE. Pour le décile inférieur, l'écart hommes-femmes atteint 9 % en Suède, contre 13 % pour l'OCDE (graphique 1.14). Même si l'on tient compte des disparités en termes de professions et de secteurs d'activité, on peut observer l'existence d'un « plafond de verre » (Albrecht et al., 2003 ; Arulampalam et al., 2007). Selon les estimations de l'OCDE, en Suède comme dans la plupart des autres pays de l'OCDE, le nombre d'heures travaillées et les caractéristiques des emplois sont les principales explications de cet écart, en sus des facteurs inexplicables (graphique 1.15).


Les femmes sont surreprésentées dans certaines professions. Dans les années 90, on estimait que le développement des nouvelles technologies et la réorganisation du travail allaient contribuer à élargir l'éventail des carrières que pourraient suivre les femmes. Or l'emploi des femmes se concentre sur un nombre plus restreint de professions et cette « ségrégation horizontale » ne s'est pas améliorée avec le temps (Kumlin, 2007). La comparaison du nombre de professions représentant la moitié de celles qu'occupent les hommes et les femmes actifs montre que la Suède figure parmi les pays où l'écart

Graphique 1.13. **Situation des femmes sur le marché du travail**

1. Écart entre le taux d'activité des hommes et celui des femmes.

2. Mars 2009 pour les États-Unis.

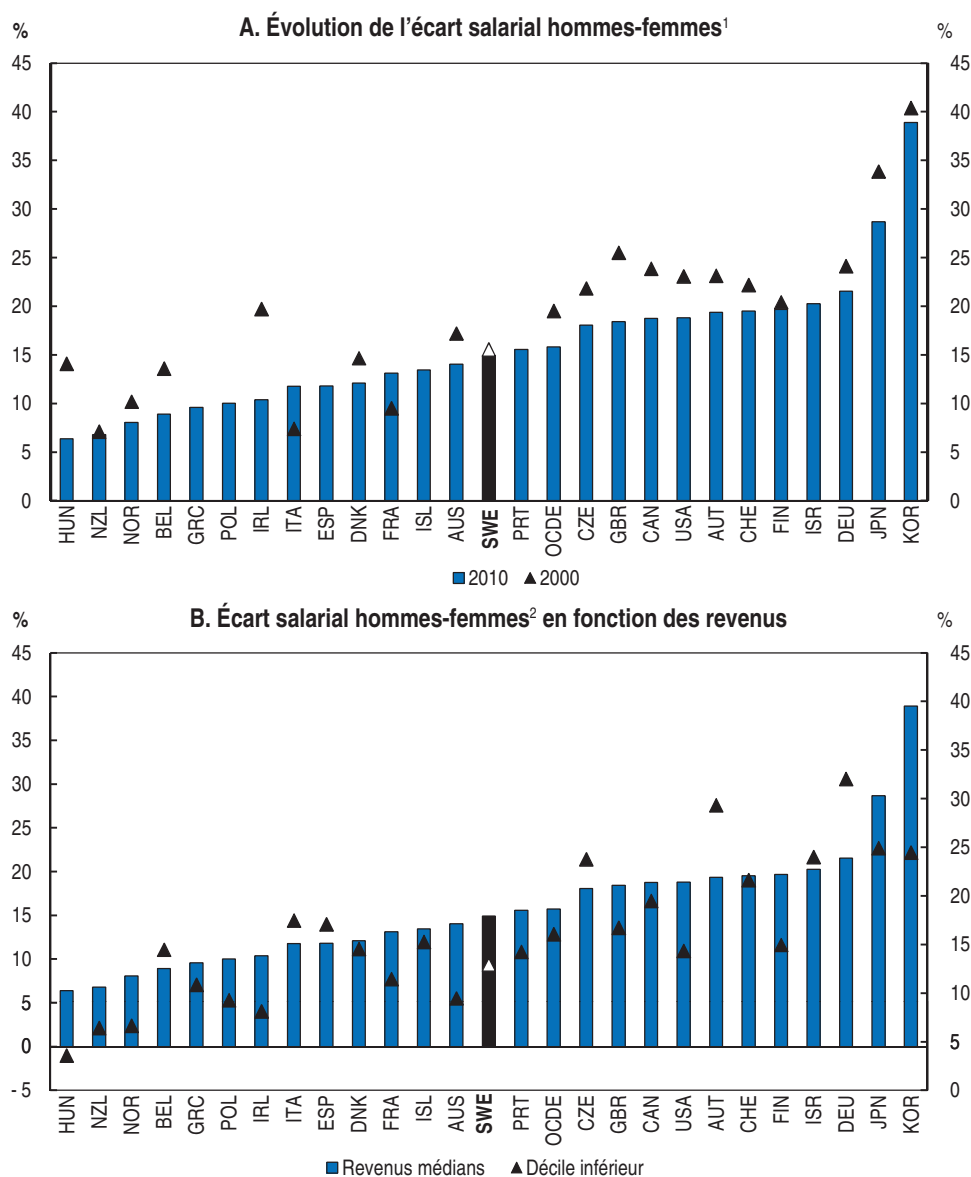
Sources : Base de données de l'OCDE sur l'emploi ; Enquête européenne sur les forces de travail, 2007, et Current Population Survey, mars 2009, pour les États-Unis.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932757048>

hommes-femmes en termes de concentration des professions est le plus important selon le rapport de l'OCDE sur les inégalités hommes-femmes (OCDE, 2012b ; graphique 1.16, diagramme A). Les femmes sont également plus représentées dans le secteur public : en 2008, la part des femmes dans le secteur public s'élevait à 73 % en Suède, contre 58 % en moyenne dans certains pays de l'OCDE (graphique 1.16, diagramme B).

La concentration de l'emploi des femmes dans le secteur public et, partant, dans un nombre restreint d'activités, a contribué à perpétuer l'écart salarial entre les hommes et les femmes. Si une partie de cet écart tient aux préférences, la concentration de l'emploi sur un nombre réduit de professions pourrait limiter les perspectives d'emploi des femmes et les empêcher d'exploiter pleinement leurs compétences. Une plus grande flexibilité du temps de travail et des possibilités de travail à temps partiel permettent aux femmes d'atteindre un équilibre entre vie professionnelle et vie familiale. Pour autant, ces éléments pourraient aussi expliquer pourquoi les femmes sont moins nombreuses à atteindre des postes hautement rémunérés dans le secteur privé (Mandel et Semyonov, 2005).

Graphique 1.14. **Le plafond de verre**



1. Défini comme la différence entre le salaire médian des hommes et celui des femmes, divisée par le salaire médian des hommes. Les données font référence à 2009 (et non 2010) pour l'Irlande, le Danemark, la Suède, la République tchèque, l'Autriche, la Suisse, la Finlande, Israël, l'Allemagne et la Corée et à 2008 pour la Belgique, la France, la Grèce, l'Islande, l'Italie, la Pologne, le Portugal et l'Espagne. Les données de la République tchèque concernent l'année 1999 (et non 2000).

2. Défini comme la différence entre le salaire des hommes et celui des femmes, divisée par le salaire des hommes.

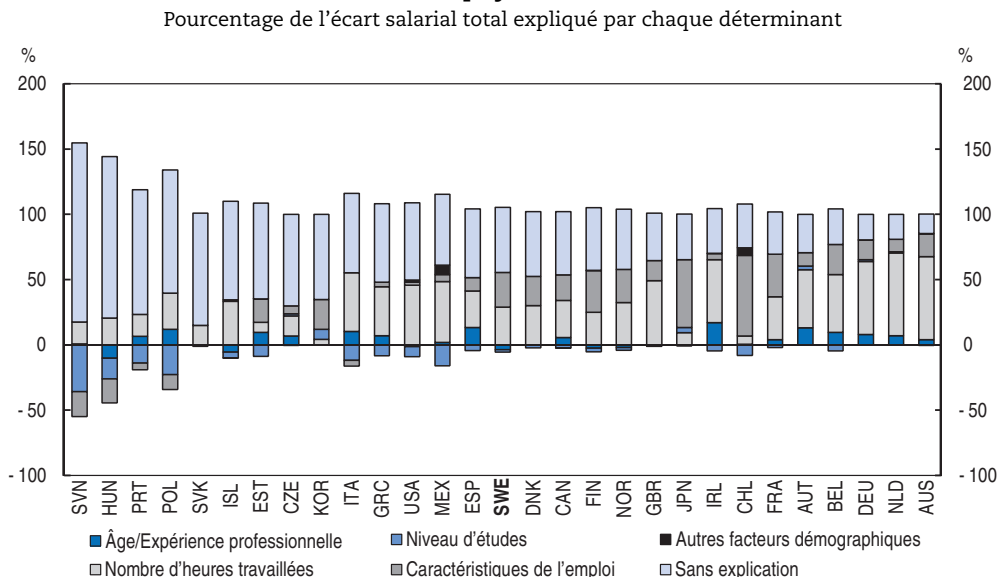
Source : Base de données de l'OCDE sur l'emploi.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932757067>

Travailleurs âgés

Dans de nombreux pays de l'OCDE, les travailleurs âgés sont plus exposés que les autres aux risques d'exclusion du marché du travail et de pauvreté. Ces risques sont relativement faibles en Suède, dans la mesure où les taux d'activité et d'emploi des seniors sont largement supérieurs à la moyenne de l'OCDE : le taux d'emploi des 60-64 ans s'établissait à 63 % en 2011, contre 43 % dans la zone OCDE. À 4.8 %, le taux de chômage de

Graphique 1.15. **Principaux déterminants de l'écart salarial hommes-femmes dans les pays de l'OCDE**

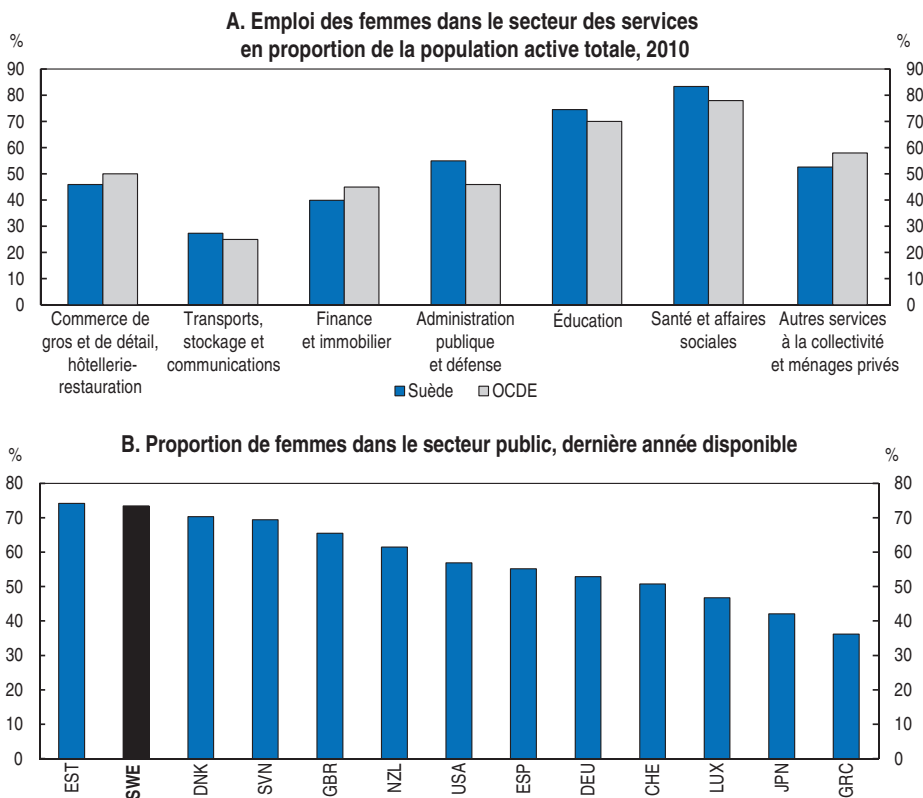


Note : L'écart salarial est calculé sur la base des salaires annuels des salariés à plein-temps et à temps partiel (hors travailleurs indépendants). Les pays sont classés par ordre décroissant s'agissant de la proportion inexpliquée de l'écart salarial hommes-femmes.

Source : OCDE (2012), *Inégalités hommes-femmes : Il est temps d'agir*, Paris.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932757086>

Graphique 1.16. **Concentration de la main-d'œuvre féminine dans certains secteurs**



Source : OCDE (2012), *Gender Equality in Education, Employment and Entrepreneurship, Final Report to the MCM*, Paris ; OIT.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932757105>

cette catégorie de population est également inférieure à la moyenne de l'OCDE (5.6 %). Toutefois, les seniors sont plus exposés au risque de chômage de longue durée. Par rapport à la moyenne de l'OCDE, le taux d'embauche des plus de 55 ans se situait en deçà de la moyenne de l'OCDE en 2011, signe d'une faible mobilité des travailleurs de cette classe d'âge (OCDE, 2012c).

Inciter plus fortement les individus à travailler : le crédit d'impôt sur les revenus du travail

Le crédit d'impôt sur les revenus du travail est l'un des piliers des politiques suédoises de l'emploi depuis plusieurs années. Il constitue une forte incitation au travail et, à ce titre, renforce l'effet positif des réformes structurelles (comme la réforme des régimes de prestations de maladie et d'invalidité) sur l'emploi, tout en limitant l'amplification des inégalités de revenu. En Suède, ce crédit d'impôt a été adopté en 2007, puis étendu en 2008, en 2009 et en 2010. Les moins de 65 ans bénéficient tous de la même formule, alors que les plus de 65 ans ont accès à une formule plus généreuse. Il n'est pas nécessaire de faire une demande pour bénéficier du crédit d'impôt : il s'applique automatiquement. La formule n'est pas liée à la situation maritale ni au nombre d'enfants et elle ne peut pas aboutir à un impôt à payer inférieur à zéro. Le crédit d'impôt sur les revenus du travail n'est pas dégressif, ce qui permet de ne pas augmenter le taux marginal d'imposition déjà élevé pour les tranches supérieures. Néanmoins, il est plafonné, ce qui signifie qu'en proportion du revenu, il tend vers zéro plus les revenus augmentent. Le coût induit par ce système, élevé, ressortait à 2.3 % du PIB en 2011.

De nombreuses études ont été réalisées sur les conséquences des politiques fiscales relatives aux revenus du travail. Les mesures destinées à renforcer l'attrait financier du travail ont deux grands objectifs : développer l'emploi et limiter la pauvreté des travailleurs. Pour autant, ces mesures sont principalement évaluées en termes de création d'emplois, alors qu'une évaluation plus complète devrait tenir compte de leurs effets sur les inégalités. Les données empiriques montrent en général que les effets positifs sur l'emploi l'emportent sur les coûts liés à la réduction des incitations à travailler plus (Immervoll et Pearson, 2009). Les évaluations ont principalement été réalisées lors de périodes où la demande de main-d'œuvre était forte, ce qui pose la question de savoir dans quelle mesure ces politiques sont efficaces en période de ralentissement économique, lorsque les salaires doivent s'ajuster à la baisse pour permettre la création d'emplois. Même dans ces conditions, un crédit d'impôt sur les revenus du travail peut constituer un outil efficace pour réduire le nombre de travailleurs pauvres en période de crise.

Plusieurs éléments déterminent l'ampleur de l'impact positif potentiel sur l'emploi du crédit d'impôt sur les revenus du travail :

- L'échelle des revenus avant l'introduction du crédit d'impôt : plus elle est étroite, comme c'est le cas en Suède, plus il est difficile de cibler le crédit d'impôt sur les revenus du travail et de le financer.
- Lorsque le poids de l'impôt est déjà lourd, les mesures visant à redistribuer les revenus, comme le crédit d'impôt sur les revenus du travail, sont plus coûteuses, étant donné que les impôts supplémentaires nécessaires pour financer les transferts peuvent aggraver les effets contre-incitatifs.
- Les possibilités d'accroître les incitations au travail et les revenus des travailleurs sont plus grandes lorsque les salaires des bénéficiaires potentiels sont bas.

Par rapport à d'autres pays, l'ampleur de l'impact devrait être plus limitée en Suède, en raison des caractéristiques nationales en termes de formation et de distribution des salaires (Bassanini et al., 1999). Les études qui ont analysé l'impact sur l'emploi du crédit d'impôt sur les revenus du travail en Suède ont abouti à des conclusions en demi-teinte. D'un côté, les études *ex ante* montrent généralement un impact positif sur l'emploi, l'ampleur de cet impact dépendant du modèle et des hypothèses sous-jacentes utilisés (ministère des Finances de la Suède, 2012a). Selon les estimations du ministère des Finances, le crédit d'impôt sur les revenus du travail pourrait avoir un impact positif de 2.3 % sur l'emploi. Cependant, il est très difficile d'évaluer son incidence sur l'emploi au moyen de méthodes quasi expérimentales ou *ex ante* en l'absence de groupe de référence, tous les actifs occupés bénéficiant du crédit d'impôt. Une étude évalue l'impact du crédit d'impôt sur les revenus du travail jusqu'en 2008 en s'appuyant sur les différences observées dans le crédit d'impôt perçu par des individus au profil similaire résidant dans des communes distinctes, qui tiennent au fait que le montant du crédit d'impôt dépend du taux de l'impôt local, qui varie d'une commune à l'autre (Edmark et al., 2012). Néanmoins, cette source de variation est trop limitée pour déterminer avec certitude l'impact du crédit d'impôt sur les revenus du travail. Deux autres études reposent sur l'observation selon laquelle le crédit d'impôt est plus élevé pour les travailleurs de plus de 65 ans et met en évidence une incidence positive sur l'emploi des membres de cette classe d'âge (ministère suédois des Finances, 2012b ; Laun, 2012).

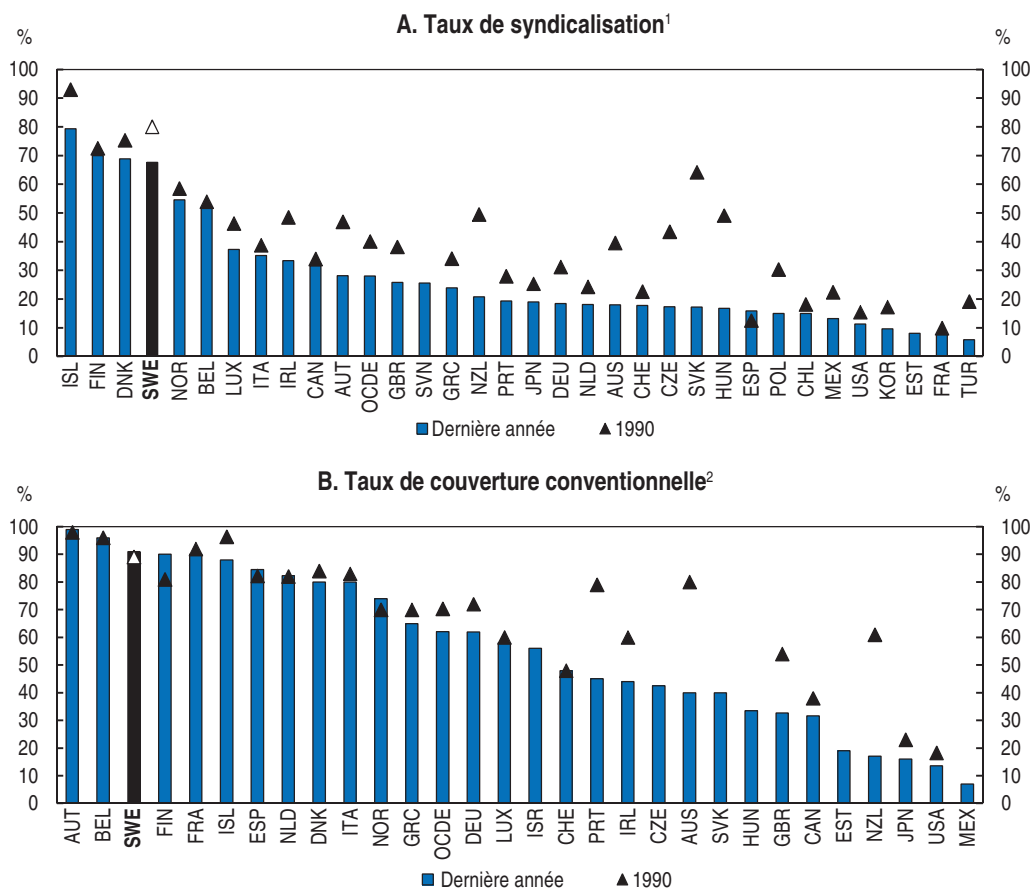
S'il est peut-être encore trop tôt pour évaluer pleinement l'impact du crédit d'impôt sur les revenus du travail en Suède, les études existantes aboutissent à plusieurs conclusions pertinentes pour l'action publique :

- Le crédit d'impôt sur les revenus du travail pourrait avoir contribué à limiter le risque de pauvreté en augmentant le revenu des travailleurs. Pour autant, son effet sur l'emploi pourrait n'être que partiel étant donné que la demande de main-d'œuvre a été morose dernièrement. Il pourrait toutefois avoir joué un rôle dans la baisse du chômage enregistrée entre le milieu de l'année 2009 et le milieu de l'année 2011. Il pourrait également avoir permis de réduire le nombre de bénéficiaires de prestations de maladie et d'invalidité.
- Une plus grande flexibilité dans la fixation des salaires, en particulier à l'extrémité inférieure de l'échelle des salaires, permettrait au crédit d'impôt sur les revenus du travail de concrétiser pleinement son potentiel, à la fois sur le front de l'emploi et sur celui de la réduction des inégalités (voir ci-après).
- L'absence de dégressivité du crédit d'impôt sur les revenus du travail rend le système plus coûteux.

Certaines catégories de travailleurs se heurtent à des barrières à l'entrée élevées pour accéder au marché du travail

Les minima salariaux et la législation de protection de l'emploi protègent les travailleurs contre les risques de pauvreté dans l'emploi et de licenciement abusif. Pour autant, ils peuvent aussi faire obstacle à l'entrée sur le marché du travail des travailleurs peu instruits et inexpérimentés, et les empêcher d'accéder aux emplois qui leur permettraient d'améliorer leur capital humain. C'est pourquoi les minima salariaux et la législation de protection de l'emploi doivent parvenir à un juste équilibre entre la protection des travailleurs existants et l'aide à l'arrivée de nouveaux travailleurs sur le marché du travail.


Graphique 1.17. **Taux de syndicalisation et couverture conventionnelle**
1990 et dernière année disponible



Notes : Le taux de syndicalisation correspond au nombre d'affiliés à un syndicat en pourcentage des salariés ; le taux de couverture conventionnelle fait référence au nombre de travailleurs couverts par des conventions collectives en proportion de l'ensemble des salariés (les salariés qui ne peuvent prétendre aux droits de négociation collective ont été supprimés du numérateur et du dénominateur).

1. Les données relatives à la dernière année disponible font référence à 2011 pour les pays suivants : Australie, Canada, États-Unis, Irlande, Japon, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède ; à 2010 pour les pays suivants : Allemagne, Autriche, Chili, Corée, Estonie, Finlande, Italie, Pologne, Portugal et Turquie ; à 2009 pour la Belgique, le Danemark, la Slovénie et la Suisse ; et à 2008 pour la France, la Grèce, la Hongrie, l'Islande, le Luxembourg et la République slovaque. Les données font référence à 1995 et non à 1990 pour les pays suivants : Hongrie et République tchèque ; à 1992 pour le Mexique et à 1994 pour la République slovaque.
2. Les données relatives à la dernière année disponible font référence à 2009 pour l'Allemagne, l'Autriche, le Canada, l'Estonie, les États-Unis, l'Italie, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque et le Royaume-Uni ; 2008 pour la Belgique, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, les Pays-Bas, la Norvège, la Suède et la Suisse ; et 2007 pour l'Australie, le Danemark, la Finlande et la Nouvelle-Zélande. Les données correspondent à 1991 plutôt qu'à 1990 pour la Suède et la Suisse et à 1989 pour l'Islande. Les données relatives à la Hongrie, à Israël, au Mexique, à la République slovaque et à la République tchèque n'étant disponibles que pour la dernière année, ces pays ne sont pas inclus dans la moyenne de l'OCDE.

Sources : Base de données de l'OCDE sur les syndicats ; Visser, J. (2011), « Data Base on Institutional Characteristics of Trade Unions, Wage Setting, State Intervention and Social Pacts », 1960-2010 (ICTWSS), version 3.0, mai, www.uva-aias.net/208.

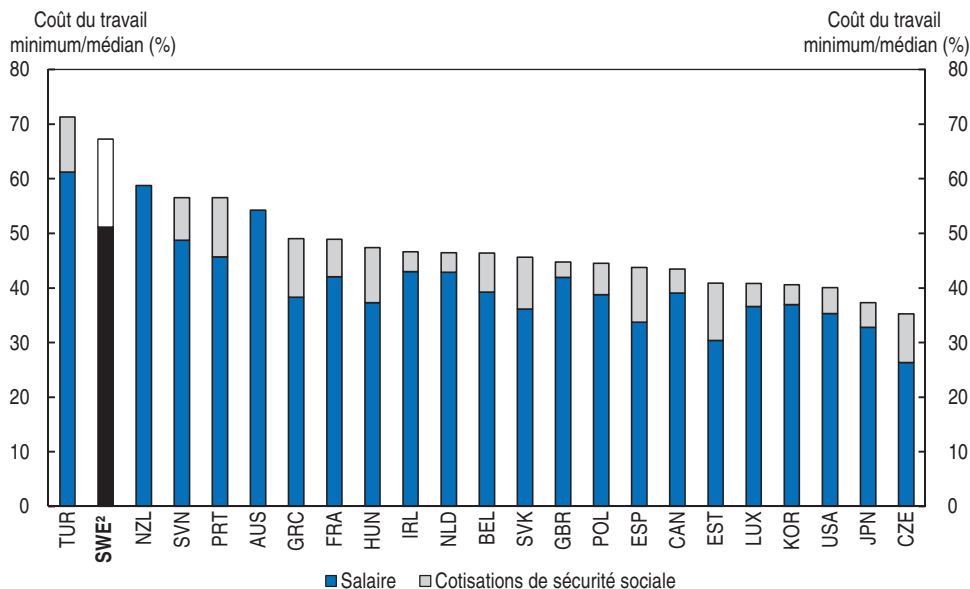
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932757124>

Salaire minimum


La fixation des salaires est de plus en plus décentralisée, ce qui permet de mieux ajuster les rémunérations en fonction de la productivité (Ahlberg et Bruun, 2005 ; OCDE, 2012d). Parfois, c'est au niveau sectoriel que l'on continue de définir les augmentations moyennes de salaires et la plupart des travailleurs restent couverts par des conventions collectives (graphique 1.17). Toutefois, la décision de répartition des hausses de salaires entre les salariés reste du ressort des négociations menées au sein des entreprises. Par conséquent, les salaires sont beaucoup plus individualisés, même s'ils continuent de s'inscrire dans un cadre collectif.

Néanmoins, les minima salariaux restent fixés à l'échelon sectoriel au moyen de conventions collectives, toutefois différenciées en fonction de l'âge, de l'expérience et des fonctions des travailleurs concernés. Les cotisations patronales s'ajoutent aussi au coût minimum du travail. Il en résulte que le coût minimum relatif de la main-d'œuvre pour un travailleur type est largement supérieur à la moyenne des pays de l'OCDE où il existe un salaire minimum légal, même si en Suède, tous les travailleurs ne bénéficient pas d'un salaire minimum (graphique 1.18). En 2010, dans les secteurs du commerce de détail et de l'hôtellerie-restauration, le salaire minimum correspondait à respectivement 76 % et 85 % du salaire moyen, ce qui donne à penser qu'une grande partie des travailleurs dans ces secteurs perçoivent le salaire minimum, qui revêt donc un caractère impératif.

Graphique 1.18. **Coût minimum relatif du travail¹ dans les pays de l'OCDE**
Coût minimum du travail en pourcentage du coût du salaire médian, 2010



1. Le coût du travail est la somme du salaire et des cotisations patronales de sécurité sociale.
 2. Hormis la Suède, seuls les pays ayant instauré un salaire minimum figurent dans le graphique. Pour la Suède, le salaire minimum est calculé pour un travailleur de vingt ans, sans expérience, exerçant un travail non qualifié dans une région non urbaine. Comme le salaire minimum d'un tel travailleur-type varie d'un secteur à l'autre, le chiffre retenu dans le graphique correspond au salaire minimum le moins élevé de tous les secteurs (ingénierie).
- Sources : Statistiques de l'OCDE relatives à la population active ; Skedinger, P. (2007), « The Design and Effects of Collectively Agreed Minimum Wages : Evidence from Sweden », *IFN Working Paper*, n° 700 ; Statistiques Suède et calculs de l'OCDE.

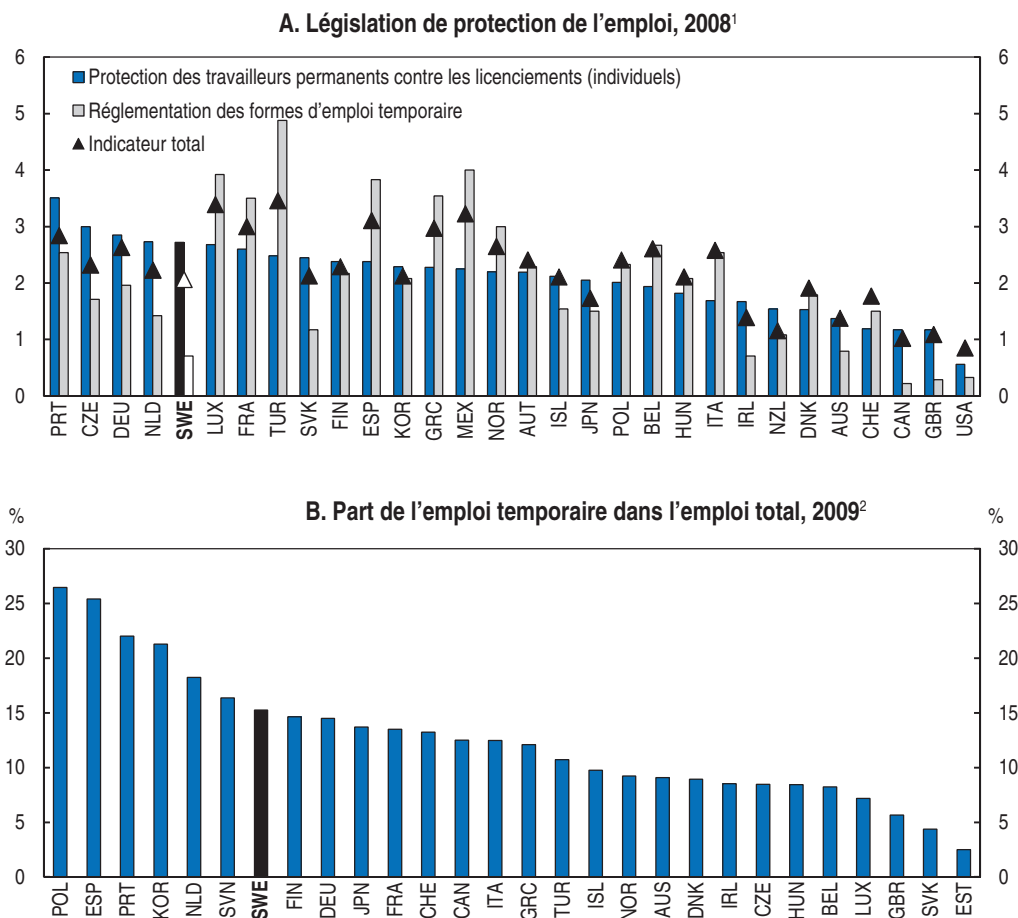
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932757143>

Pour certaines catégories de travailleurs, le coût minimum du travail a diminué sous l'effet de la baisse des cotisations sociales et de subventions de l'État. Ainsi, les cotisations sociales pour les travailleurs jeunes sont passées de 31,4 % à 15,5 %. Pour les immigrés qui bénéficient de programmes spécifiques, les subventions publiques peuvent représenter de 70 % à 85 % du coût de la main-d'œuvre. Néanmoins, le coût minimum du travail peut freiner l'accès à l'emploi des travailleurs jeunes ayant un faible niveau d'études et des travailleurs peu productifs qui ne peuvent prétendre à des emplois subventionnés. Les hausses du salaire minimum, qui sont importantes dans les secteurs de l'hôtellerie-restauration et du commerce de détail depuis 1995, tendent à se répercuter sur d'autres secteurs à bas salaires. Les données empiriques sont peu nombreuses, mais une étude indique que le salaire minimum a des effets négatifs sur l'emploi dans le secteur des services (Skedinger, 2006).

Le système de fixation des salaires repose sur les négociations entre les organisations syndicales et les confédérations patronales, l'État n'intervenant que très rarement. Il a globalement donné de bons résultats, par exemple en permettant une diminution des salaires et du temps de travail dans le secteur manufacturier pendant la crise, ce qui a restreint les répercussions de la crise en termes de chômage. Plus récemment, le gouvernement a présenté un projet de « Pacte pour l'emploi » réunissant syndicats et employeurs pour lutter contre le chômage des jeunes (EIRO, 2012, annexe 1.A1). Ce pacte s'inspire des accords conclus en 2010 dans le secteur de la métallurgie concernant l'embauche de jeunes travailleurs et consiste en contrats représentant 75 % du temps au travail et 25 % du temps en formation, pour une rémunération égale à 75 % du salaire minimum. Il convient de saluer ces initiatives et les négociations avec les partenaires sociaux pour développer et étendre ce type de contrats devraient se poursuivre. Parallèlement, l'État doit commander et publier régulièrement des études consacrées à l'incidence des minima salariaux sur l'emploi. À plus long terme, les possibilités d'embaucher des travailleurs moins productifs pour un salaire minimum relatif plus bas devraient être élargies. Le crédit d'impôt sur les revenus du travail permettrait d'éviter les effets négatifs, sur les inégalités, d'un salaire minimum relatif plus modeste. Une autre possibilité pourrait consister à réduire les cotisations sociales, en abaissant par là même le coût salarial des catégories de travailleurs vulnérables. Mais une telle mesure ne réglerait pas le cœur du problème et pourrait s'avérer coûteuse.

Législation de protection de l'emploi


La flexibilité du marché du travail suédois tient principalement aux contrats temporaires, qui sont assortis de contraintes limitées pour les employeurs. En revanche, la législation relative aux contrats permanents, qui protège essentiellement les individus qui occupent déjà un emploi, est plus stricte : procédures de notification lourdes en cas de licenciement, réglementation stricte sur l'ordre des départs en cas de licenciements collectifs, définition relativement large du licenciement abusif et indemnisation élevée en cas de licenciement abusif (OCDE, 2011d). Lorsque les litiges sont portés devant le tribunal, les procédures sont longues (un à deux ans), ce qui peut expliquer pourquoi le nombre d'affaires est relativement faible (Skedinger, 2010). En conséquence, la différence entre les contrats temporaires et les contrats permanents en termes de rigueur de la législation de protection de l'emploi (LPE), telle que mesurée par les indicateurs de l'OCDE sur la LPE, figure parmi les plus élevées de la zone OCDE (graphique 1.19).

Graphique 1.19. **Législation de protection de l'emploi et contrats temporaires**

1. Dernier indicateur de l'OCDE disponible sur la rigueur de la législation de protection de l'emploi. L'indicateur est compris entre 0 et 6, de la législation la moins restrictive à la plus restrictive.

2. Incidence de l'emploi temporaire en pourcentage de l'emploi salarié total, dernière observation disponible.

Sources : Base de données de l'OCDE sur la protection de l'emploi ; OCDE, Statistiques de la population active.

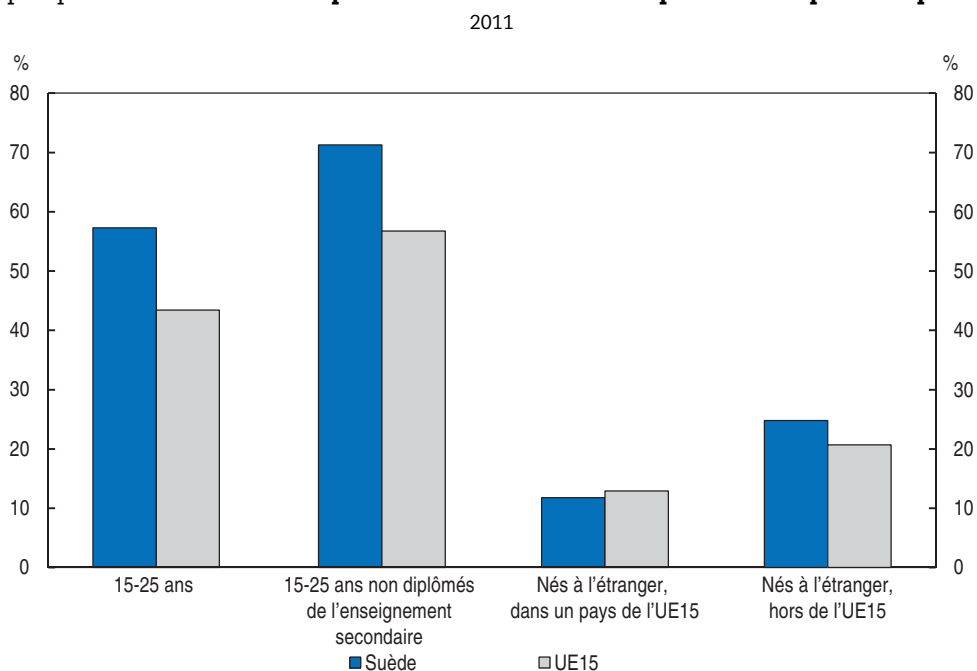
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932757162>

De multiples études sont consacrées aux effets de la LPE (OCDE, 2006 ; Skedinger, 2010). Les différentes catégories de travailleurs ne sont pas touchées de la même façon par la LPE. La législation stricte qui protège les emplois à durée indéterminée a des effets négatifs sur l'emploi des catégories de travailleurs vulnérables (OCDE, 2006). Ces derniers occupent plus souvent des emplois temporaires, et, lorsqu'il existe des disparités entre la réglementation des contrats temporaires et celle des contrats permanents, ils ont plus de chances d'être plus durement touchés par les suppressions d'emplois en période de crise. Ils ont également moins accès à la formation (Wallette, 2005) et perçoivent une rémunération inférieure à celle des travailleurs partageant le même profil mais bénéficiant d'un contrat permanent (OCDE, 2012e). Ces éléments entraînent un dualisme du marché du travail, qui accentue les inégalités.

Les conventions collectives prévoient la possibilité de s'écarter du cadre juridique au moyen de réglementations à la fois plus et moins restrictives. Il est notamment possible de contourner la règle « dernier embauché/premier licencié » au moyen des conventions collectives et de se concerter sur les travailleurs concernés par les licenciements collectifs.


Pour autant, l'efficacité de ces concertations n'est pas garantie. Elles peuvent en effet pénaliser les travailleurs moins intégrés ou moins représentés par les organisations syndicales, comme les jeunes ou les immigrés. Par ailleurs, si les conventions collectives apportent une certaine flexibilité dans l'utilisation des contrats permanents, la part des contrats temporaires est relativement importante en Suède, ce qui laisse à penser que les conventions collectives ne permettent pas d'éliminer complètement l'asymétrie de la LPE entre contrats temporaires et contrats permanents. Les jeunes et les travailleurs peu qualifiés sont plus susceptibles d'occuper un emploi temporaire (graphique 1.20) et ont été plus durement touchés par les suppressions d'emplois pendant la crise.

Graphique 1.20. **Caractéristiques des travailleurs occupant un emploi temporaire**¹



1. Salariés occupant un emploi temporaire en pourcentage du total des salariés.

Source : Eurostat.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932757181>

Le dualisme observé sur le marché du travail en Suède est moins prononcé que dans plusieurs autres pays de l'UE. En moyenne, après un an, 41 % des travailleurs temporaires parviennent à trouver un emploi permanent en Suède (tableau 1.5). Néanmoins, la probabilité de passer d'un emploi temporaire au chômage est plus élevée en Suède que dans nombre d'autres pays de l'UE. En outre, on constate une tendance à la concentration des emplois temporaires parmi les catégories de travailleurs les plus vulnérables, comme les jeunes et les immigrés provenant de pays non membres de l'UE, ce qui accroît le risque de voir le problème de la dualité s'aggraver à l'avenir. En 2011, 66 % des immigrés originaires de pays non membres de l'UE âgés de 15 à 24 ans occupaient des emplois temporaires, contre 50 % dix ans plus tôt. Dans la plupart des pays de l'UE, le passage de l'emploi temporaire à l'emploi à durée indéterminée est plus difficile pour les jeunes, les individus ayant un faible niveau d'études et les femmes (graphique 1.21). En Suède, le niveau d'études joue un rôle déterminant, comme le confirment de nouvelles analyses empiriques qui montrent comment l'âge, l'éducation et le sexe exercent une influence sur

Tableau 1.5. **Mobilité des travailleurs temporaires sur un an**

	Travailleurs temporaires qui évoluent vers :			
	Un emploi permanent	Le chômage	Un emploi temporaire	Autre ¹
République slovaque	52.4	6.1	32.6	9.0
Hongrie	46.9	11.0	25.0	17.0
Royaume-Uni	45.1	2.5	28.9	23.5
Norvège	43.5	4.9	36.7	14.9
Autriche	41.6	5.6	30.8	21.9
Suède	41.2	10.4	36.3	12.0
Luxembourg	40.1	10.4	40.7	8.7
Slovénie	38.8	9.6	43.3	8.3
Irlande	38.1	7.4	35.3	19.2
République tchèque	37.3	5.0	48.3	9.4
Belgique	35.8	8.4	42.8	12.9
Italie	29.7	8.1	47.0	15.2
Pologne	26.9	8.9	54.7	9.5
Islande	24.7	2.6	38.2	34.5
Allemagne	23.0	0.7	53.9	22.4
Pays-Bas	22.9	1.6	65.5	10.0
Espagne	22.6	14.0	49.4	13.9
Grèce	21.4	9.1	59.1	10.3
Portugal	21.0	11.4	57.0	10.7
Finlande	20.3	9.9	48.0	21.8
France	13.8	9.2	71.6	5.4
Moyenne	29.0	9.1	49.5	12.4

Note : Probabilité de transition dans un délai d'un an, à partir d'un emploi temporaire, entre 2003 et 2009. Par exemple, la probabilité de passer d'un emploi temporaire à un emploi permanent est calculée de la manière suivante : nombre de personnes occupant un emploi temporaire dans une année donnée et un emploi permanent un an après, divisé par le nombre total de transitions.

1. Travailleurs indépendants, étudiants et autres inactifs inclus.

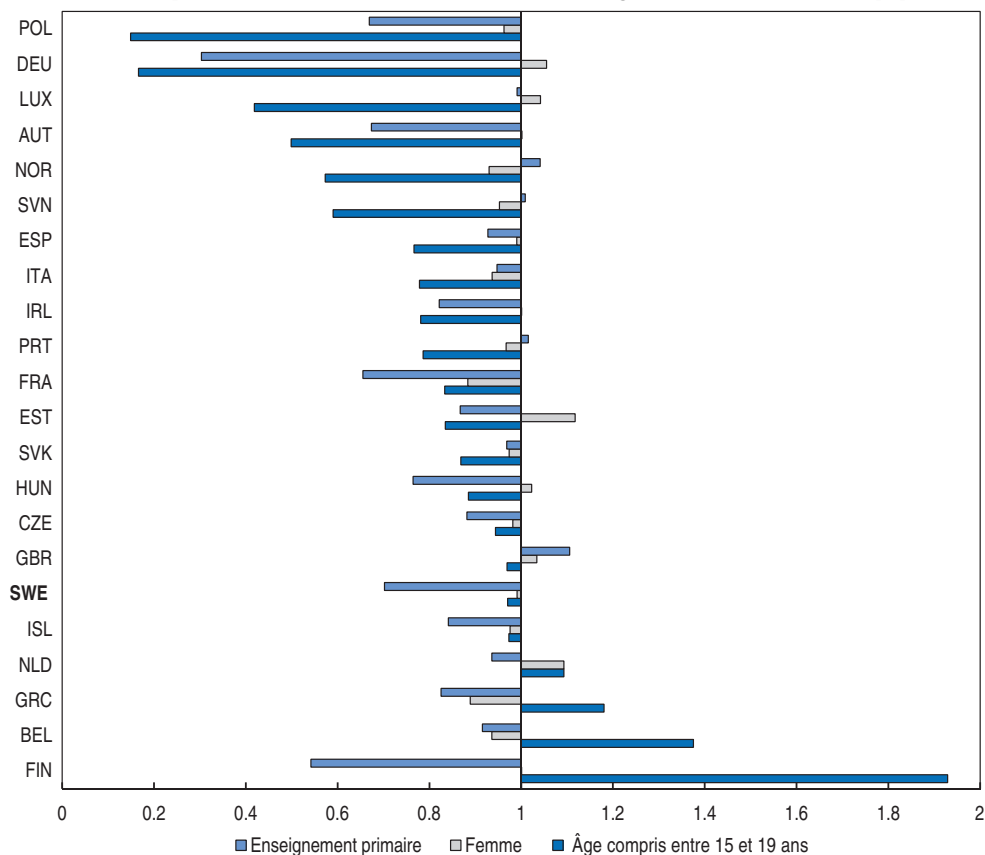
Sources : Base de données longitudinales EU-SILC et calculs de l'OCDE.

la transition entre emploi temporaire et emploi permanent (encadré 1.3). Selon ces estimations, le fait d'être diplômé du secondaire augmente de près de 70 % les chances de décrocher un emploi permanent.

Des propositions ont été soumises récemment pour réformer la LPE en Suède (Cahuc, 2011). L'objectif devrait être d'obtenir une certaine convergence des réglementations relatives aux contrats temporaires et aux contrats permanents, de manière à faciliter l'intégration des catégories de travailleurs les plus vulnérables. Pour parvenir à une telle convergence, plusieurs solutions sont possibles, selon que l'on met en place un nouveau système (en créant par exemple un contrat de travail unique) ou que l'on conserve les principales caractéristiques du système actuel, avec deux types de contrat. Si l'on conserve le système existant, les solutions incluent la suppression de la priorité au réengagement des travailleurs licenciés ou des obligations de reclassement interne des salariés, avec des dispositions contribuant à transformer les emplois temporaires en emplois permanents.


Graphique 1.21. Caractéristiques qui déterminent la mobilité des travailleurs temporaires vers des emplois permanents

Différences de probabilités de transition entre certaines catégories de travailleurs et la population totale



Note : En Suède par exemple, la probabilité de passer d'un emploi temporaire à un emploi permanent pour les individus qui n'ont pas achevé leurs études secondaires correspond à 70 % de celle de tous les travailleurs.

Sources : Base de données longitudinales EU-SILC et calculs de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932757200>

Encadré 1.3. Expliquer la mobilité des travailleurs temporaires dans l'UE et en Suède

La probabilité de passer d'un emploi temporaire à un emploi permanent ou au chômage dépend notamment des caractéristiques individuelles et des paramètres de l'action publique. On utilise un modèle logit multinomial pour analyser dans quelle mesure les transitions opérées en un an à partir d'un emploi temporaire sont influencées par les caractéristiques individuelles dans l'Union européenne et en Suède (tableau 1.6). Il est conseillé d'utiliser les effets fixes par pays plutôt que les variables relatives à l'action publique, comme les indicateurs de la législation de protection de l'emploi, étant donné que de nombreux autres facteurs propres à chaque pays influencent les probabilités de transition.

Les résultats à l'échelle internationale montrent que la probabilité, sur un an, de décrocher un contrat à durée indéterminée est supérieure de 33 % pour les individus diplômés de l'enseignement secondaire par rapport à ceux qui n'ont pas achevé leurs études secondaires. Les hommes ont 17 % de chances de plus d'obtenir un contrat à durée indéterminée et les jeunes de 15 à 19 ans et les travailleurs temporaires de 55 à 64 ans ont respectivement 48 % et 15 % moins de chances d'obtenir un contrat permanent. La probabilité de passer d'un emploi

Encadré 1.3. Expliquer la mobilité des travailleurs temporaires dans l'UE et en Suède (suite)

temporaire à un emploi permanent est plus élevée pour les membres des ménages ayant un revenu disponible plus important. La tendance est la même en ce qui concerne la probabilité de passer d'un emploi temporaire au chômage, puisqu'elle est plus élevée pour les travailleurs peu qualifiés, les jeunes et les ménages ayant un revenu faible.

En Suède, le sexe et l'âge ne semblent pas jouer un rôle majeur dans ces transitions. Le niveau d'études est le seul facteur déterminant : un diplômé de l'enseignement secondaire a en effet 69 % plus de chances de décrocher un contrat à durée indéterminée (contre 33 % en moyenne dans l'UE). Si les coefficients attribués à l'âge et au sexe ne sont pas significatifs en Suède, leurs caractéristiques sont proches de celles observées à l'échelle de l'UE, ce qui laisse à penser que le rôle limité de l'âge et du sexe en Suède peut en partie s'expliquer par le nombre limité des observations.

Tableau 1.6. Expliquer la transition de l'emploi temporaire vers l'emploi permanent ou le chômage

Modèle logit multinomial, risques relatifs des variables indépendantes¹

Situation de référence sur le marché du travail = continuer à occuper un emploi temporaire

	Dans tous les pays de l'UE		Suède	
	Emploi permanent	Chômage	Emploi permanent	Chômage
Niveau d'études				
Enseignement primaire	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Enseignement secondaire	1.33***	0.86***	1.69*	0.53*
Enseignement supérieur	1.22***	0.54***	1.07	0.30***
Sexe et âge				
Femmes	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Hommes	1.17***	0.95	1.06	1.02
15-19 ans	0.52***	0.82**	0.73	1.19
20-24 ans	0.01	1.03	0.93	2.04**
25-54 ans	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
55-64 ans	0.85***	1.08	0.79	1.67
Revenu disponible du ménage				
1 ^{er} quantile	0.78***	2.14***	0.75	2.32**
2 ^e quantile	0.86***	1.28***	0.72	0.86
3 ^e quantile	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
4 ^e quantile	0.05	0.83**	1.75**	1.15
5 ^e quantile	1.12***	0.65***	1.41	1.21
Situation maritale				
Marié	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Célibataire	0.96*	1.46***	0.99	0.96
Effets fixes par pays ²	Oui	Oui		
Variables indicatrices temporelles ³	Oui	Oui	Oui	Oui
Nombre d'observations	45223	45223	724	724

Notes : ***, ** et * indiquent que les coefficients sont statistiquement significatifs aux seuils de 1 %, 5 % et 10 %.

1. Évolution de la probabilité estimée de procéder à la transition indiquée lorsque la variable indicatrice temporelle augmente de 0 à 1, tandis que toutes les autres variables restent à leur valeur moyenne dans l'échantillon.

2. Pays : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie et Suède.

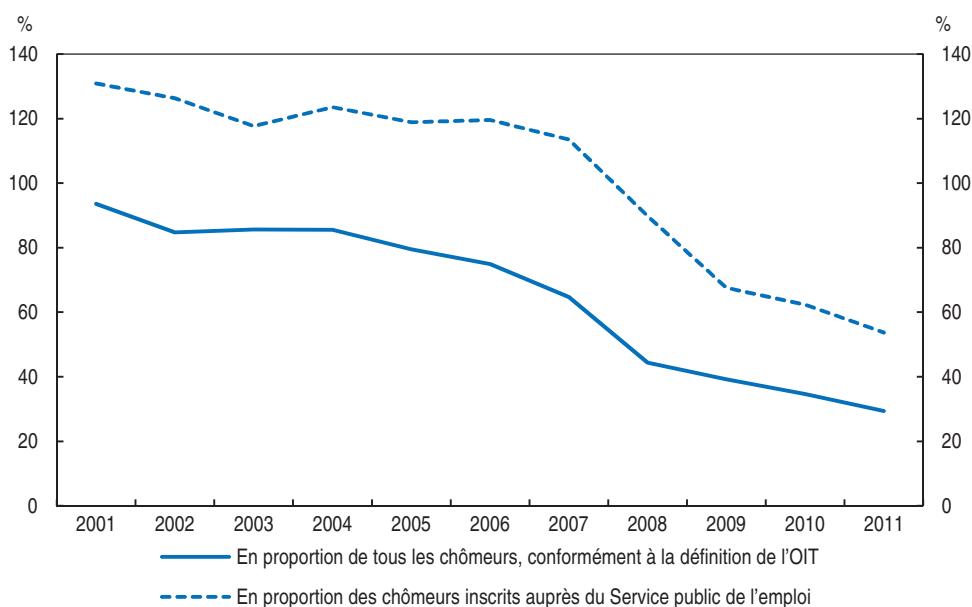
3. Toutes les années disponibles (2003-2009) de la base de données longitudinales SILC ont été utilisées.

Source : Estimations de l'OCDE fondées sur les données de l'enquête IIE-SILC.

L'aide aux chômeurs entraîne des disparités dans la protection sociale et les incitations à l'emploi


La part des chômeurs couverts par l'assurance-chômage a régressé au fil du temps, en partie en raison du durcissement des critères d'ouverture des droits à prestations liés aux emplois antérieurs (graphique 1.22 ; encadré 1.4). Par ailleurs, l'emploi à temps partiel, qui n'ouvre droit qu'à une durée plus courte d'indemnisation du chômage, est devenu plus répandu et la composition du chômage a évolué, avec une plus grande proportion de chômeurs n'ayant pas, ou très peu, d'expérience du marché du travail, par exemple les jeunes, les travailleurs ayant un niveau d'éducation inférieur ou certains immigrés arrivés récemment en Suède. Il en résulte qu'une proportion croissante des sans-emploi sont couverts par l'aide sociale et non par l'assurance-chômage.

Graphique 1.22. **Proportion des chômeurs couverts par l'assurance-chômage**



Note : Moyenne annuelle. Avant 2008, les chômeurs qui bénéficiaient des prestations d'assurance-chômage étaient plus nombreux que ceux inscrits auprès du SPE, ce qui explique la proportion supérieure à 100 %.

Source : Statistiques Suède, Service public suédois de l'emploi.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932757219>

La forte proportion de chômeurs qui perçoivent des aides sociales des localités plutôt que des prestations du régime d'assurance-chômage engendre plusieurs problèmes :

- Les sans-emploi qui bénéficient des aides sociales ont généralement des revenus inférieurs à ceux des chômeurs qui sont couverts par l'assurance-chômage, même si cela varie en fonction de différents paramètres, et ils sont à ce titre plus exposés au risque de pauvreté.
- Les aides sociales sont subordonnées à un critère de ressources, ce qui suppose un taux d'imposition effectif moyen élevé qui dissuade les chômeurs de trouver un emploi et favorise l'engrenage de l'inactivité et de la pauvreté (graphique 1.23). La mesure inscrite dans le projet de loi de finances pour 2013 (annexe 1.A1) visant à étendre la possibilité de cumuler les revenus du travail et les aides sociales devrait apporter une solution à ce problème. Néanmoins, l'aide sociale étant un dernier recours dépendant du revenu du

Encadré 1.4. **L'assurance-chômage en Suède**

L'assurance-chômage publique suédoise est réglementée et subventionnée par l'État, mais elle est gérée par les caisses d'assurance-chômage, dont certaines, mais pas toutes, ont des liens étroits avec des organisations syndicales. Depuis 2007, la subvention de l'État s'élève à 70 % environ (Anxo et Ericson, 2011), le solde étant financé par les cotisations des travailleurs aux caisses d'assurance-chômage. Les cotisations sont fixées par l'État et varient en fonction du taux de chômage en vigueur dans le secteur, de manière à ce que les syndicats internalisent le coût du chômage des salaires très élevés.

L'assurance-chômage est composée d'une allocation de base et d'une prestation calculée en fonction des revenus. En 2012, l'allocation de base s'élevait à 320 SEK (soit 40 EUR environ) par jour, tandis que la prestation liée aux revenus correspondait à 80 % du salaire antérieur au cours des 200 premiers jours de chômage et à 70 % par la suite, avec un plafond fixé à 680 SEK. Il faut avoir plus de 20 ans pour pouvoir prétendre à l'allocation de base. S'agissant de la prestation indexée sur les revenus, la personne sans emploi doit être adhérente à une caisse d'assurance-chômage depuis 12 mois au moins. La durée maximum de versement des deux types d'indemnités de chômage s'établit à 300 jours et à 450 jours pour les parents. Un délai de carence de 7 jours est appliqué à tous les chômeurs. Pour compléter ce régime, les travailleurs peuvent cotiser à une assurance privée.

Les conditions à remplir pour pouvoir prétendre à une indemnisation sont les mêmes pour les deux prestations. Le chômeur doit avoir travaillé pendant un certain temps, il doit rechercher activement un emploi et il doit être inscrit auprès du service public de l'emploi (SPE). Pour les travailleurs à temps partiel, la période d'indemnisation par l'assurance-chômage est plus courte. Au cours des 300 premiers jours de chômage, les demandeurs d'emploi peuvent être orientés vers un programme de retour à l'emploi. À l'issue de ces 300 jours, ils peuvent prétendre à une aide à l'activité qui correspond à 65 % de leur perte de revenu à condition qu'ils participent à un programme de retour à l'emploi (dans le cadre du programme « Garantie d'emploi et de développement ». Cette aide est entièrement financée par l'État.

La structure des prestations auxquelles peuvent prétendre les moins de 25 ans est différente. En effet, la prestation indexée sur les revenus est beaucoup plus dégressive. Ceux qui n'ont droit ni à la prestation liée aux revenus ni à l'allocation de base, qui ont plus de 20 ans et qui sont diplômés du deuxième cycle du secondaire reçoivent une aide de 140 SEK par jour (qui correspond à la bourse d'études versée aux étudiants du supérieur). Les jeunes âgés de 18 à 20 ans qui n'ont pas terminé leurs études secondaires perçoivent une aide de 48 SEK par jour, qui correspond à la bourse d'études allouée aux élèves du deuxième cycle du secondaire. Après 100 jours, les jeunes doivent participer au programme « Garantie d'emploi pour les jeunes » s'ils veulent continuer à percevoir ces prestations.

Le SPE est chargé de contrôler la recherche d'emploi et tous les chômeurs ont le droit de s'y inscrire.

Ceux qui ne peuvent prétendre à l'assurance-chômage bénéficient d'une aide sociale, fournie par les communes. Ces dernières gèrent également certains programmes de retour à l'emploi. Les personnes ayant bénéficié de l'aide sociale pendant quatorze mois et qui, pendant cette période, n'ont pas travaillé et se sont inscrites auprès du SPE, ont la possibilité de participer au programme « Garantie d'emploi et de développement » et de bénéficier d'une aide au retour à l'emploi.

ménage, il n'est pas toujours possible d'appliquer des sanctions financières lorsque les chômeurs ne remplissent pas certaines de leurs obligations, ce qui diminue les incitations à la recherche d'un emploi.

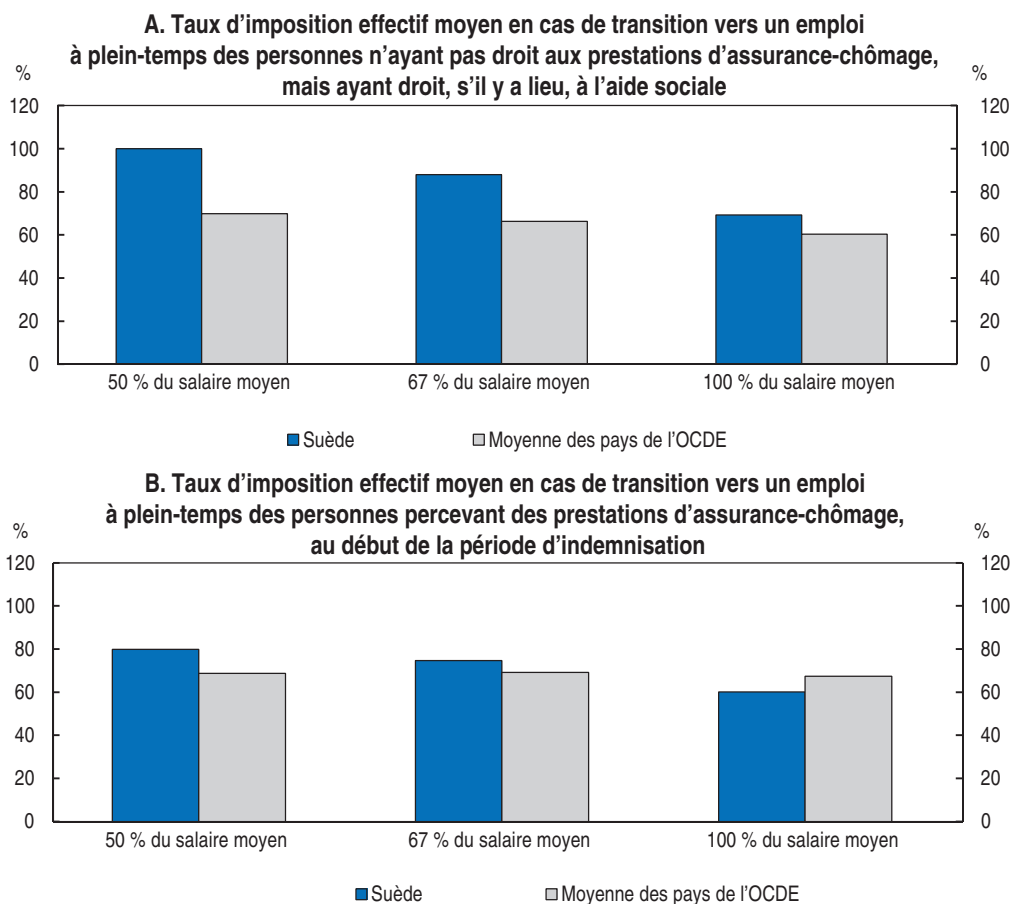
- Par rapport au SPE, le contrôle de la recherche d'emploi et l'aide aux chômeurs assurés à l'échelon local sont moins efficaces, même si cela varie d'une commune à l'autre (Dahlberg et al., 2009). C'est pourquoi les personnes qui sont les plus éloignées du marché du travail bénéficient généralement d'une aide moins performante (voir ci-après).
- Les demandeurs d'emploi qui perçoivent des aides sociales doivent s'inscrire à la fois auprès du SPE et des services municipaux, ce qui entraîne des pertes d'efficacité.

Pour veiller à ce qu'une plus grande proportion de chômeurs soient couverts par l'assurance-chômage plutôt que par l'aide sociale, il faut assouplir les conditions liées à l'emploi. Si la couverture de l'assurance-chômage était étendue, l'aide sociale pourrait cibler les individus les plus éloignés du marché du travail.


Un autre enjeu concerne le niveau et le profil optimum des allocations de chômage. Selon les modèles théoriques, l'allocation doit être dégressive afin de garantir une incitation optimale à la recherche d'emploi. Par ailleurs, des modèles similaires montrent que l'indexation des allocations de chômage sur les revenus antérieurs tend à favoriser la modération des salaires et, partant, la hausse de l'emploi (Heer et Morgenstern, 2005). L'explication : lors des négociations salariales, les entreprises tiennent compte du fait que l'utilité de l'organisation syndicale, qui dépend de l'utilité de ses travailleurs occupés ou non, est moins pénalisée par une baisse des salaires lorsque l'indexation des allocations de chômage sur les revenus antérieurs est plus importante. À cet égard, le système actuel rencontre plusieurs problèmes :

- Seuls les chômeurs dont l'allocation indexée sur les revenus antérieurs est inférieure au plafond voient leur allocation diminuer au fil du temps. Pour ceux qui perçoivent une allocation équivalente au plafond, ou une allocation de base ou des aides sociales, le niveau de l'allocation n'est pas subordonné aux revenus antérieurs et l'allocation n'est pas dégressive. En 2009, seuls 13 % des chômeurs étaient concernés par la dégressivité de leurs indemnités (Conseil suédois de politique budgétaire, 2011).
- Le fait que certains chômeurs perçoivent une prestation indexée sur le revenu tandis que d'autres ne bénéficient que d'une allocation de base suscite des inégalités entre les deux groupes parce que le niveau des prestations est différent, d'autant plus que le régime d'assurance-chômage, y compris le volet des prestations liées au revenu, est principalement financé par l'État, c'est-à-dire par les contribuables.
- Les chômeurs qui peuvent prétendre à l'allocation de base sont davantage susceptibles de percevoir d'autres aides sociales sous conditions de ressources et, partant, d'être confrontés à un taux d'imposition effectif moyen plus élevé qui freine les incitations à trouver un emploi.

Pour renforcer les incitations à la recherche d'emploi et les homogénéiser pour toutes les catégories de chômeurs, la plupart des travailleurs devraient être couverts par un régime d'assurance-chômage dont les prestations devraient être dégressives sur la durée. L'indemnité doit être suffisamment généreuse au début de la période de chômage de manière à pouvoir diminuer au fil du temps sans que les bénéficiaires ne tombent dans la pauvreté. Une solution pourrait consister à ce que tous les chômeurs qui remplissent les conditions requises reçoivent une allocation subordonnée à leurs ressources. Dans la plupart des pays de l'OCDE, l'allocation d'assurance-chômage est indexée sur le revenu

Graphique 1.23. **L'engrenage de l'inactivité et du chômage en 2010**

Source : Modèles impôts-prestations de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932757238>

antérieur, étant donné qu'un taux forfaitaire doit être très bas pour inciter les travailleurs à bas salaire à occuper un emploi, ce qui tend à accroître le risque de pauvreté.

L'élargissement de la couverture de l'assurance-chômage et la modification de la structure de ses prestations justifieraient d'agrandir sa source de financement. Selon les paramètres actuels du régime, les cotisations à une caisse d'assurance-chômage sont liées au taux de chômage en vigueur dans le secteur et en partie financées par l'État. En théorie, cette organisation devrait inciter les caisses à contrôler si leurs affiliés peuvent prétendre aux allocations de chômage et les employeurs et les syndicats à internaliser les effets de leurs négociations salariales sur le chômage compte tenu des liens étroits existant avec ces caisses. Pourtant, dans la pratique, les effets produits ne sont pas totalement ceux attendus (Conseil suédois de politique budgétaire, 2011), principalement en raison du fait que les syndicats ne sont chargés de verser des allocations de chômage qu'à un nombre restreint de sans-emploi, probablement relativement proches du marché du travail. Les caisses d'assurance-chômage ne versent plus d'allocation au-delà de 300 jours de chômage (après quoi l'État prend la relève), ce qui a des effets pervers sur la formation des salaires. Par ailleurs, les liens entre les caisses d'assurance-chômage et les syndicats ne sont, en fait, pas si étroits. Par conséquent, il serait logique d'élargir le financement et de rendre obligatoire la cotisation à l'assurance-chômage. Il conviendrait au moins de supprimer la

distinction entre allocation de chômage et prestation liée à l'activité et qu'elles soient toutes deux financées par le même organisme. Dans ce cas et si la cotisation à l'assurance n'est pas rendue obligatoire, le système des cotisations différenciées pourrait être maintenu étant donné qu'il serait plus efficace grâce à l'élargissement de la couverture de l'assurance-chômage.

La modification du financement du régime d'assurance-chômage pourrait avoir des implications sur l'adhésion aux confédérations syndicales, dans la mesure où certaines caisses d'assurance-chômage sont étroitement liées à des syndicats (encadré 1.4). Bien qu'il n'existe aucune évaluation de l'impact d'une telle réforme sur les performances du marché du travail, des études récentes ont expliqué la grande importance des syndicats dans les pays scandinaves par la confiance et l'esprit civique très développés de leurs citoyens, qui ont permis de développer les relations entre employeurs et salariés sans que l'État ne soit contraint de réglementer (Aghion et al., 2011). Il est difficile de déterminer quel serait l'impact du caractère obligatoire de la cotisation à l'assurance-chômage sur la syndicalisation, qui dépendrait des modalités d'application de cette obligation. En tout état de cause, les cotisations à une caisse d'assurance-chômage et à un syndicat n'ont pas à être liées. En effet, depuis 2007, de plus en plus d'individus choisissent de rester affiliés à un syndicat sans cotiser à une caisse d'assurance-chômage en raison de l'augmentation des cotisations, ce qui a quelque peu compensé la diminution de la syndicalisation (Kjellberg, 2009).

Il faut continuer à renforcer le contrôle de la recherche d'emploi et l'efficacité des politiques actives du marché du travail

L'augmentation de l'offre de main-d'œuvre et le caractère de plus en plus hétérogène de la population sans emploi posent de nouveaux défis au service public de l'emploi (SPE), qui tente de s'adapter et propose désormais des services plus personnalisés en fonction des besoins individuels. Depuis 2004, ses ressources en matière de placement et autres services connexes ont triplé, tandis que les moyens globaux dont il dispose sont élevés par comparaison avec d'autres pays (graphique 1.24). En 2012, près de 80 % des agents du SPE travaillaient directement avec les clients et plus de 10 % étaient des spécialistes, notamment des psychologues. Le SPE a lancé divers programmes ciblés sur certaines catégories de population, comme les femmes immigrées, les jeunes chômeurs souffrant de troubles de la santé mentale et les populations victimes de discrimination. Par exemple, le projet « Insertion des jeunes » est destiné aux jeunes déscolarisés et inactifs (encadré 1.5). Le site Internet du SPE est traduit en plusieurs langues afin d'être facilement accessible aux immigrés les plus récents.

Depuis 2008, le rôle du SPE dans la réinsertion des personnes en congé maladie ou souffrant d'un handicap est monté en puissance. Cependant, le paiement des prestations maladie et invalidité reste de la compétence de l'Agence d'assurance sociale, tandis que le SPE est responsable de l'aide à la recherche d'emploi, ce qui a généré une mauvaise utilisation des ressources. Par exemple, peu d'initiatives sont mises en œuvre au début du congé de maladie, alors que cela peut être crucial pour les chômeurs souffrant de troubles de la santé mentale (OCDE, 2012f). La coopération entre l'Agence d'assurance sociale et le SPE continuera à être renforcée. De surcroît, les mécanismes de réinsertion sont moins efficaces pour les personnes atteintes de troubles mentaux, qui continuent de percevoir les prestations maladie beaucoup plus longtemps que les autres. Les efforts visant à améliorer l'efficacité de ces mécanismes doivent donc se poursuivre.

Encadré 1.5. Cibler les jeunes confrontés au risque d'exclusion sociale durable

Le SPE et le Fryshuset (Centre de la jeunesse de Stockholm) pilotent un projet de mobilisation des jeunes souffrant d'exclusion sociale. Le Fryshuset est plus qu'un simple centre de la jeunesse, puisqu'il comprend des établissements scolaires qui conjuguent enseignement de base, activités sportives et culturelles et divers projets d'ordre social (pour les jeunes issus de familles touchées par des problèmes de dépendance, pour lutter contre la violence et le vandalisme, pour éviter la formation de sous-cultures destructrices, etc.). Plus précisément, le programme commun du SPE et du Fryshuset (financé par le Fonds social européen) cible les jeunes âgés de 16 à 24 ans qui ne sont pas scolarisés, qui n'occupent pas un emploi, qui n'ont pas une autre activité reconnue et qui ne sont en contact ni avec le SPE ni avec les services sociaux. Ses objectifs : d'ici à la fin du projet, 50 % des participants devront avoir testé deux à quatre emplois minimum, 30 % devront avoir commencé à travailler ou à étudier et 80 % devront avoir renforcé leur position sur le marché du travail et leur estime de soi. Ce programme est limité à Stockholm pour l'instant mais il sera étendu à d'autres villes s'il est couronné de succès.

La méthode consiste à procéder à des entretiens individuels pour évaluer les connaissances formelles et informelles des participants, ainsi que leur situation en termes d'état de santé, de logement, de famille, d'éducation, de travail et de contacts avec l'administration. Une série d'activités est ensuite proposée aux participants, notamment des emplois de courte durée, du mentorat, des stages et des immersions en entreprise. L'équipe en charge de ce programme est composée de personnel du SPE, des services sociaux et du système éducatif, ainsi que de travailleurs sociaux et de psychologues.

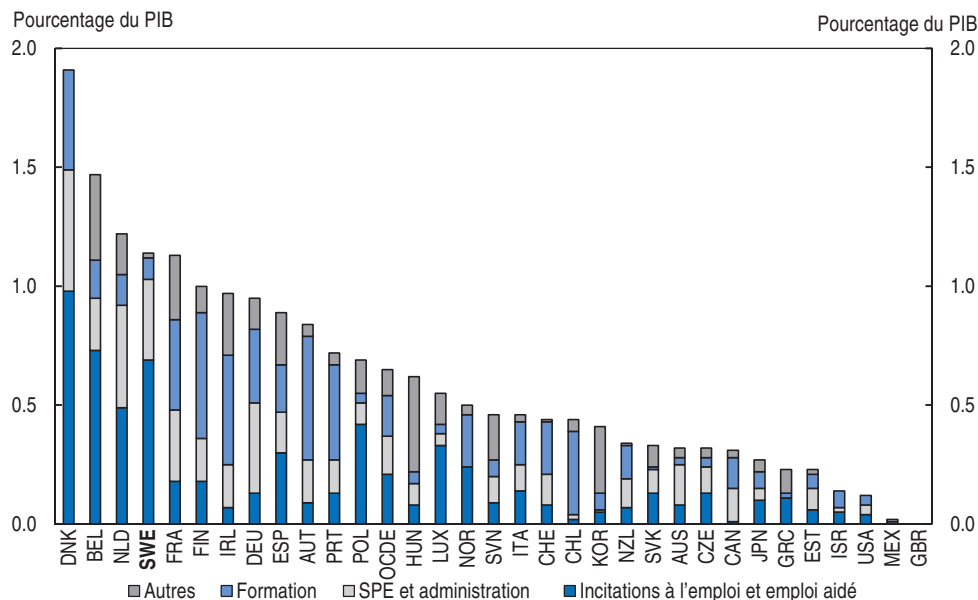
La première phase du projet regroupait 60 participants, dont 80 % souffraient de handicaps et de troubles de la santé mentale. Les résultats obtenus sont prometteurs : à la fin du projet, 32 % des participants occupaient un emploi, 8 % avaient repris leurs études et 40 % avaient occupé des emplois de courte durée.

Le SPE s'est également vu confier davantage de responsabilités en ce qui concerne l'intégration des immigrés. En 2007, un programme spécial (« Emplois pour l'intégration ») a ainsi été lancé pour faciliter l'insertion des immigrés nouveaux venus sur le marché du travail : il s'appuie sur une subvention salariale correspondant à 75 % du salaire brut. En 2010, une loi sur l'intégration est entrée en vigueur dans l'objectif d'officialiser les différentes formes d'aide proposées aux nouveaux arrivants qui rejoignent leur famille ou obtiennent l'asile en Suède. Cette aide comprend notamment des cours de suédois, un guide du citoyen et des activités de préparation à l'emploi. Le SPE est chargé de coordonner ces activités et de fournir des données de suivi qui seront utilisées par les chercheurs pour évaluer ces aides en 2015.

L'élargissement du cadre de responsabilités du SPE doit se poursuivre et il doit désormais être responsable de l'aide à la recherche d'emploi pour toutes les catégories de chômeurs. Parallèlement, le SPE doit disposer des moyens nécessaires pour contrôler le respect de l'obligation de recherche d'emploi et sanctionner les efforts insuffisants. Selon un indicateur de l'OCDE, les critères d'ouverture des droits à l'allocation de chômage sont les moins stricts de la zone OCDE (graphique 1.25). Bien que cet indicateur ne reflète que la rigueur des critères énoncés dans la loi plutôt que les modalités de leur application et qu'il ait d'autres limites, il met en évidence certaines des spécificités du système suédois. Selon cet indicateur, les critères d'ouverture des droits sont relativement stricts, ce qui est

Graphique 1.24. **Dépenses publiques consacrées aux politiques actives du marché du travail dans les pays de l'OCDE**

2010



Source : Perspectives de l'emploi de l'OCDE.

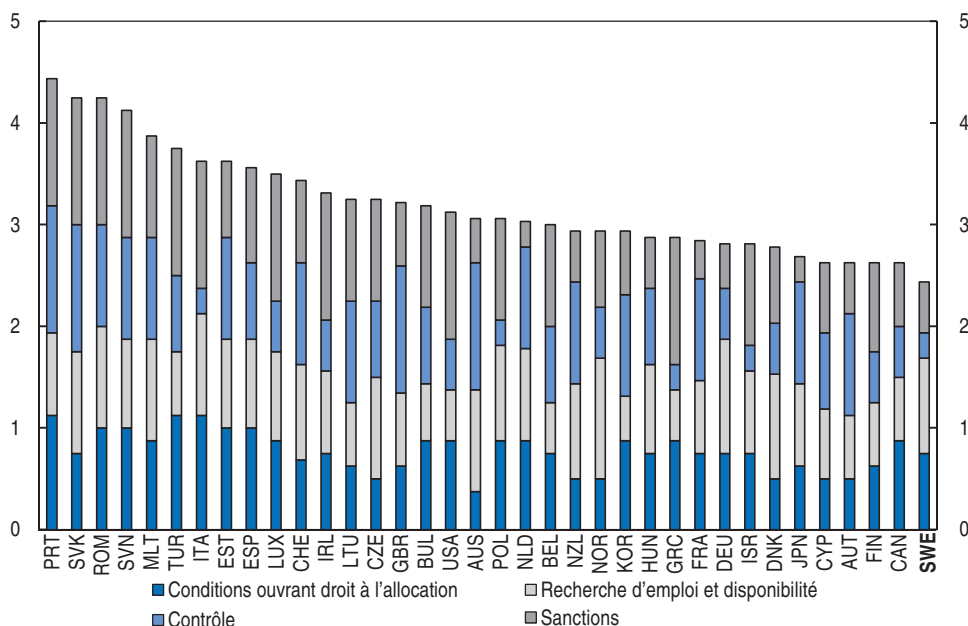
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932757257>

conforme à la baisse enregistrée du nombre de chômeurs couverts par l'assurance chômage. En revanche, le contrôle n'est pas strict du tout, la Suède étant l'un des rares pays de l'OCDE où les bénéficiaires de l'allocation de chômage ne sont pas tenus d'apporter la preuve de leur recherche active d'emploi.

Les mesures figurant dans le projet de loi de finances pour 2013 (annexe 1.A1) visant à harmoniser les sanctions applicables aux différentes catégories de chômeurs et à mettre en place des sanctions plus légères et plus progressives, donc plus faciles à mettre en œuvre, sont judicieuses. Le SPE devrait notamment être autorisé à sanctionner ceux qui perçoivent l'aide à l'activité, versée aux chômeurs de longue durée dont les droits à l'assurance-chômage ont expiré, comme cela est proposé dans le projet de loi de finances. Les bénéficiaires de l'aide sociale sont plus difficiles à sanctionner car il s'agit de minima sociaux. Par ailleurs, même si les bénéficiaires de l'aide sociale doivent officiellement s'inscrire auprès du SPE, ils peuvent être contrôlés par les communes, dont les obligations en matière de recherche d'emploi sont moins strictes. En élargissant la couverture du régime d'assurance-chômage comme indiqué dans la section précédente, le SPE serait en mesure de contrôler et de sanctionner, le cas échéant, un éventail plus vaste de chômeurs. La proposition visant à transférer aux chômeurs la charge de la preuve de la recherche d'emploi est également bienvenue. Il importe toutefois de mettre au point un système efficace de contrôle des démarches entreprises en ce sens, qui ne repose pas uniquement sur les déclarations des demandeurs d'emploi.


Les études portant sur l'efficacité des politiques actives du marché du travail (PAMT) en Suède aboutissent généralement à des conclusions en demi-teinte, ce qui laisse à

Graphique 1.25. Degré de rigueur des critères ouvrant droit à l'allocation de chômage



Note : L'indicateur composite de la rigueur des critères ouvrant droit à l'allocation de chômage tient compte des conditions d'admission (obligations en termes d'emploi et/ou de contributions permettant d'avoir accès aux prestations et sanctions en cas de chômage volontaire), des obligations de recherche d'emploi (obligations de disponibilité pendant les politiques actives du marché du travail et critères d'emploi adapté), du suivi des efforts de recherche d'emploi et des sanctions en cas de refus d'une offre d'emploi ou d'une participation à un programme d'activation. Pour chaque catégorie, les pays se voient attribuer un score allant de 1 (le moins rigoureux) à 5 (le plus rigoureux) et ces données sont utilisées pour calculer l'indicateur composite. Pour la plupart des catégories, les données reflètent les critères d'ouverture des droits en vigueur en 2011.

Source : Venn, D. (2012), « Eligibility Criteria for Unemployment Benefits: Quantitative Indicators for OECD and EU Countries », Documents de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations, n° 131.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932757276>

penser que des améliorations sont possibles (Forslund et al., 2011 ; SOU, 2010 ; Forslund et Nordström Skans, 2006) :

- En Suède, les PAMT ont des effets indirects dans la mesure où l'obligation d'exercer un emploi pour percevoir une aide financière incite les chômeurs à chercher du travail et à accepter les emplois qui leur sont proposés avant d'avoir été intégrés à ces programmes (effet d'anticipation). Dans ces conditions, le SPE doit avoir pour objectif d'aider les demandeurs d'emploi ayant de bonnes perspectives sur le marché du travail à renforcer leurs efforts de recherche d'emploi mais ces derniers ne doivent pas bénéficier des programmes les plus ambitieux, qui doivent être ciblés sur les chômeurs ayant des perspectives limitées en termes d'emploi (SOU, 2010).
- Si les aides à l'emploi sont couramment utilisées en Suède, les programmes de formation y sont moins développés (OCDE, 2011d ; graphique 1.24). Les aides à l'emploi concernant des catégories importantes de chômeurs ont aidé certains d'entre eux à trouver un emploi mais ont engendré d'importants effets de substitution, car une fraction importante de ces emplois aurait été créée quoi qu'il en soit. Il est donc essentiel de veiller à ce que ces aides bénéficient à ceux qui en ont le plus besoin. Les efforts déployés par le SPE pour établir des contacts avec les employeurs, y compris les grandes entreprises, de manière à « placer » les chômeurs en l'échange de certaines formes

d'aide, peuvent contribuer à compenser la déconnexion de certaines catégories de chômeurs avec le marché du travail, en créant toutefois des effets de substitution. Le projet de loi de finances pour 2013 prévoit un doublement des aides financières versées aux jeunes chômeurs dans le cadre du principal programme d'aide à l'emploi (annexe 1.A1). L'augmentation de ces aides devrait réduire la durée des épisodes de chômage mais pourrait aussi avoir des effets de substitution (Liljeberg et al., 2012). C'est pourquoi il est capital d'évaluer l'effet de l'outil de profilage utilisé au début du chômage pour déterminer quels chômeurs bénéficieront d'une aide à la recherche active d'emploi.

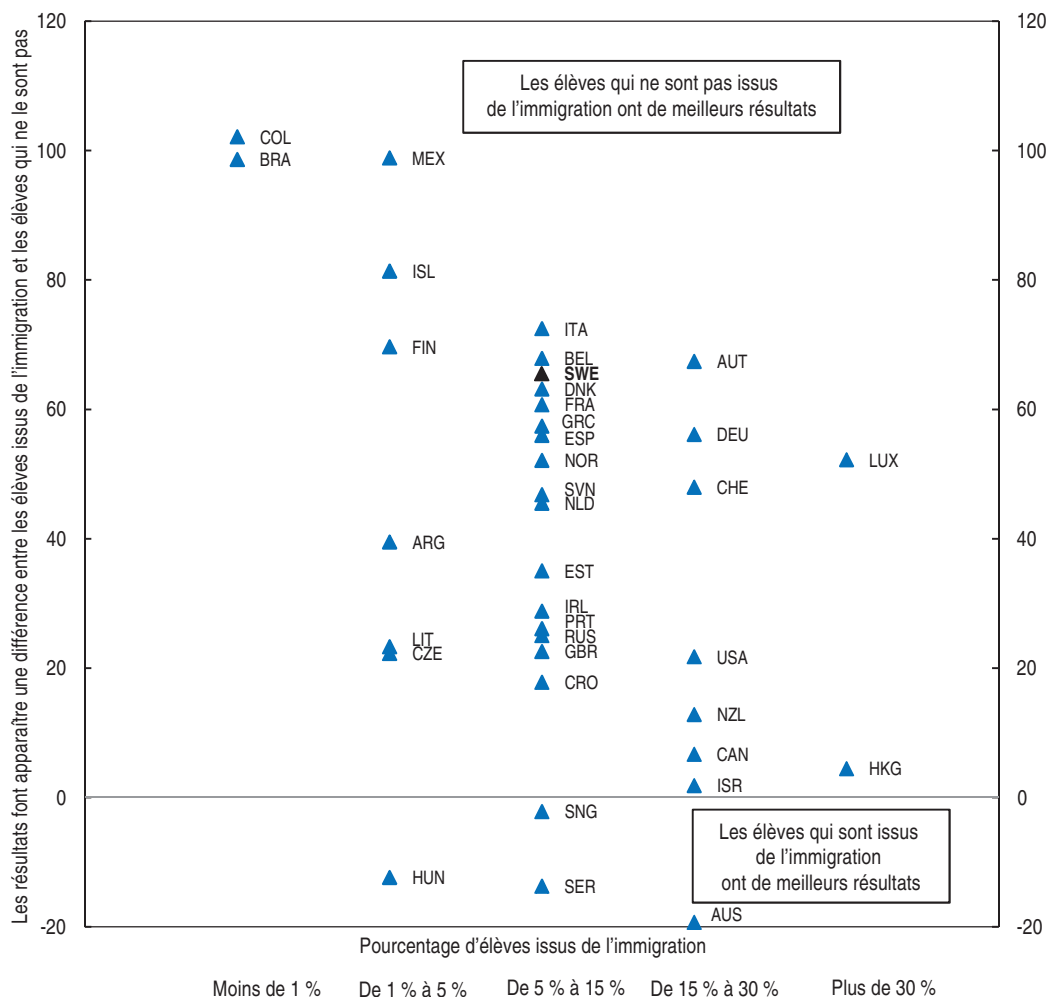
- Il reste à déterminer comment aider ceux qui sont le plus en marge du marché du travail à trouver un emploi durable. L'expérience menée par la Suède, qui consiste à placer les chômeurs dans les entreprises sans paiement de la part de l'employeur, dans le cadre de la troisième phase de la garantie de développement de l'emploi, n'a pas été couronnée de succès, étant donné que ces emplois ne semblent pas apporter d'avantages durables aux personnes concernées. Selon les études, les effets de rétention peuvent être importants avec les programmes obligatoires ciblés sur une vaste population, comme c'est le cas avec la garantie d'emploi. Les études récentes appellent à des services plus personnalisés pouvant par exemple inclure une intensification des efforts de mise en correspondance des offres et des demandes d'emploi et des aides ciblées sur de petites catégories de travailleurs (Sabel, 2012).

Le système éducatif a un rôle essentiel à jouer

L'éducation a un rôle essentiel à jouer pour s'assurer que les nouveaux arrivants potentiels sur le marché du travail sont dotés des compétences nécessaires. En 2010, le risque de chômage était beaucoup plus élevé pour les personnes qui n'avaient pas achevé leurs études secondaires (tableau 1.3).


Les taux d'inscription dans les établissements préscolaires et primaires sont élevés en Suède mais le taux de diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire est inférieur à la moyenne des pays de l'OCDE. Par ailleurs, les résultats scolaires s'établissent en deçà de la moyenne de l'OCDE en sciences et sont proches de la moyenne en mathématiques, alors que les dépenses d'éducation par élève se classent parmi les plus élevées de la zone OCDE (OCDE, 2010c). Selon le PISA, les élèves issus de milieux défavorisés ont plus de risques d'enregistrer de mauvais résultats scolaires en Suède que dans d'autres pays. Par exemple, les résultats scolaires des élèves de 15 ans nés à l'étranger sont largement inférieurs à ceux des autochtones, avec un écart plus marqué que dans d'autres pays ayant une proportion identique d'élèves nés à l'étranger (graphique 1.26). Bien qu'il s'agisse d'une question d'actualité dans le débat public, le taux d'abandon des études est plus faible en Suède que dans d'autres pays de l'OCDE. Il est toutefois orienté à la hausse. Certaines défaillances du système éducatif pourraient donc expliquer les résultats relativement médiocres des jeunes peu qualifiés sur le marché du travail.

En 1992, la Suède a entrepris une grande réforme de l'enseignement obligatoire en instaurant un système de choix de l'établissement. Résultat : la part des élèves inscrits dans un établissement d'enseignement secondaire indépendant est passée de moins de 1 % en 1992 à 12,5 % en 2011-2012. Les établissements indépendants sont sur un pied d'égalité avec les établissements publics de la même zone en ce qui concerne le financement public. Les études empiriques montrent que la concurrence entre les établissements et l'augmentation de la proportion d'élèves inscrits dans des

Graphique 1.26. **Écarts de résultats entre les élèves de 15 ans autochtones et nés à l'étranger**

Note : Sur l'axe des abscisses, les pays sont classés en fonction de la proportion d'élèves issus de l'immigration par rapport à l'ensemble des élèves. L'axe des ordonnées indique les écarts en compréhension de l'écrit existant, selon les résultats du PISA 2009, entre les élèves issus de l'immigration et les élèves natifs du pays et *vice versa*. Ainsi, en Suède, les résultats scolaires des élèves issus de l'immigration, qui représentent de 5 % à 15 % de toute la population scolaire, n'atteignent que 70 % des résultats obtenus par les élèves suédois de souche.

Source : OCDE, Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932757295>

établissements indépendants ont eu des effets positifs sur les résultats scolaires (Bergström et Sandström, 2001 ; Björklund et al., 2004). Si cela est avéré pour les résultats constatés à la fin de l'enseignement obligatoire, ça l'est aussi pour l'enseignement supérieur (Böhlmark et Lindahl, 2012). Pour autant, les élèves issus de familles aisées et instruites ont davantage bénéficié des réformes que ceux provenant de milieux défavorisés (Böhlmark et Lindahl, 2007). Des signes laissent à penser que la ségrégation s'est accentuée, de même que les écarts de ressources entre les établissements. La hausse du nombre d'élèves par enseignant semble également pénalisante pour les élèves issus de l'immigration. La mobilité intergénérationnelle, qui était relativement élevée, pourrait

diminuer au fil du temps sous l'effet du creusement des inégalités dans le système éducatif (Björklund et al., 2011).

Plusieurs autres réformes ont été menées ces dernières années dans l'enseignement obligatoire, avant tout pour améliorer les résultats des élèves moins performants. Un nouveau programme a été adopté en 2008, tandis qu'en 2011, la nouvelle loi sur l'éducation a conduit à l'examen du cadre global des politiques d'éducation afin de réaffirmer les objectifs principaux du système éducatif. Une réforme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire a été lancée en 2011, dans l'objectif de lutter contre l'abandon scolaire et de faciliter la transition vers l'enseignement supérieur et le marché du travail. Le budget 2011 prévoyait également des mesures visant à améliorer la qualité de l'enseignement. Si ces réformes vont dans le bon sens, un certain temps pourrait s'écouler avant qu'elles ne portent leurs fruits : c'est pourquoi elles doivent être suivies attentivement.

Pour de nombreux jeunes, il est plus efficace de conjuguer études et travail afin de faciliter le passage de l'école à la vie professionnelle, sans suivre le modèle traditionnel selon lequel il convient d'étudier dans un premier temps, pour travailler ensuite (OCDE, 2010a). La formation en cours d'emploi permet ainsi aux élèves d'acquérir les compétences requises par les employeurs. Par ailleurs, les nouveaux actifs doivent continuer à se former tout en travaillant et, si nécessaire, être prêts à reprendre des études plus classiques en vue d'améliorer leur employabilité, surtout lorsqu'ils sont peu qualifiés. Dans ce domaine, le système suédois manque de souplesse et la coopération est insuffisante entre les établissements scolaires, les employeurs et les institutions du marché du travail. En Suède, l'enseignement et la formation professionnels (EFP) sont depuis longtemps considérés comme une préparation à l'entrée sur le marché du travail plutôt que comme une préparation à un emploi (OCDE, 2008).

La réforme 2011 du deuxième cycle du secondaire a conduit à un examen du système d'EFP, à des mesures visant à ce qu'il soit mieux adapté aux besoins du marché du travail et au renforcement du cadre d'évaluation. Certaines de ces mesures sont conformes aux recommandations de l'OCDE (encadré 1.6). Pour autant, l'EFP étant désormais davantage ciblé sur des domaines précis, les élèves ne sont pas tenus de suivre le même programme de base que celui des filières secondaires traditionnelles et, à ce titre, ils ne peuvent plus être admis automatiquement dans l'enseignement supérieur. Or, cette situation pourrait favoriser les préjugés à l'encontre de l'EFP, qui serait réservé aux élèves les moins performants (Kuczera et al., 2008). En 2008, les autorités suédoises ont lancé un projet pilote destiné à développer l'apprentissage en EFP, qui a été pérennisé en 2011 (Agence nationale suédoise pour l'éducation, 2012). Le projet de loi de finances pour 2013 prévoit des mesures permettant de développer les programmes d'apprentissage grâce à une augmentation des aides aux employeurs et à des programmes de formation du personnel d'encadrement, et d'augmenter provisoirement le nombre de places de formation (Annexe A.A1), autant de mesures qui sont les bienvenues.

Concernant l'enseignement et la formation professionnels, l'expérience internationale montre que plusieurs éléments favorisent la réussite des systèmes d'apprentissage (OCDE, 2010d). Il faudrait mettre en place des mesures pour inciter les élèves et les employeurs à pérenniser leur investissement réciproque, ce qui suppose de mettre en place des aides et des allègements fiscaux et de déployer des efforts pour développer ce type de programmes dans différents secteurs – non seulement dans celui du

Encadré 1.6. **Améliorer l'enseignement et la formation professionnels en Suède**

L'examen de l'OCDE sur l'enseignement et la formation professionnels (EFP) en Suède (Kuczera et al., 2008) formulait les recommandations suivantes :

- Garantir un socle commun pour le programme des filières traditionnelles du deuxième cycle du secondaire et celui des filières professionnelles.
- Renforcer le mécanisme permettant aux partenaires sociaux d'informer les prestataires de services d'EFP des besoins du marché du travail. Pour ce faire, établir une Commission nationale de l'EFP, réunissant différents ministères et les partenaires sociaux.
- Publier, dans les établissements et les programmes, des informations sur les performances des élèves issus des filières professionnelles sur le marché du travail. Il convient d'exploiter pleinement le Registre national, voire de le compléter par des enquêtes régulières auprès des élèves ayant récemment achevé leurs études.
- L'immersion de 15 semaines en entreprise qui entre dans le cadre de la formation professionnelle du deuxième cycle du secondaire doit faire l'objet d'un contrôle qualité et être rendue obligatoire pour l'ensemble des programmes d'EFP du deuxième cycle du secondaire. Seuls les programmes professionnels intégrant des stages doivent être maintenus.
- Mettre au point un système d'apprentissage pour compléter l'enseignement professionnel scolaire tant du point de vue du coût que de la qualité. Ce système doit être élaboré par l'État en coopération avec les partenaires sociaux et s'appuyer sur les enseignements tirés des expériences internationales.

BTP comme c'est le cas en Suède actuellement mais aussi dans les secteur en forte croissance. Des liens étroits entre les établissements scolaires et les employeurs locaux contribueront à garantir l'efficacité de l'orientation professionnelle et à préparer les maîtres d'apprentissage dans les entreprises. L'existence d'institutions solides chargées de mobiliser les employeurs, les syndicats et les élèves et d'assurer un suivi attentif de ces programmes est également importante. S'il est important que les responsabilités de l'Agence suédoise pour l'éducation aient été renforcées à l'égard de l'EFP, il est capital qu'elle travaille en étroite coopération avec d'autres institutions et notamment le service public de l'emploi. Les partenaires sociaux suédois pourraient jouer un rôle majeur afin de faire avancer la situation dans ce domaine.

Améliorer l'égalité dans l'accès à la santé

Les problèmes de santé peuvent empêcher l'insertion sur le marché du travail et, partant, aboutir à l'exclusion et à la pauvreté. Un système de santé performant est indispensable pour que les personnes malades puissent se maintenir sur le marché du travail. Parallèlement, il faut garantir l'égalité d'accès de manière à ce que le système de santé n'aggrave pas les inégalités.

Sur le plan de l'état de santé, les Suédois ont généralement de meilleurs résultats que leurs homologues de pays similaires et que la moyenne de l'OCDE (tableau 1.7). Ces bonnes performances s'expliquent par des dépenses (principalement publiques) relativement élevées dans le domaine de la santé et par l'efficacité du système (Joumard et al., 2010). Le système de santé suédois est décentralisé et une série d'indicateurs relatifs aux résultats médicaux, au

Tableau 1.7. Indicateurs de l'état de santé
2010

	Espérance de vie à la naissance ¹	Espérance de vie à 65 ans ¹ , femmes	Espérance de vie à 65 ans ¹ , hommes	Mortalité infantile ²	Taux de mortalité à l'hôpital ³		
					Infarctus aigu du myocarde	Accident ischémique cérébral	Hémorragie cérébrale
Suède	81.5	21.1	18.2	2.5	2.9	3.9	12.8
Danemark	79.3	19.7	17.0	3.4	2.3	2.6	16.4
Finlande	80.2	21.5	17.5	2.3	4.8	2.8	6.5
France	81.3	22.5	18.2	3.6			
Allemagne	80.5	20.9	17.8	3.4		4.0	13.8
Norvège	81.2	21.2	18.0	2.8	2.5	2.8	11.6
Moyenne de l'OCDE	79.7	20.5	17.2	4.1	4.3	5.2	19.0
Pays le plus performant	83.0	23.9	19.0	2.2	2.3	1.8	6.5
Pays le moins performant	74.3	16.1	13.8	14.1	6.6	17.6	38.6

1. En années.

2. Pour 1 000 naissances.

3. Taux normalisés par âge et par sexe, dans les 30 jours suivant l'admission, 2009 ou dernière année disponible.

Source : OCDE (2012), *Panorama de la santé 2012*.

vécu des patients, à la disponibilité des soins et aux coûts permet de comparer les performances à l'échelon local (Conseil national de la santé et du bien-être, 2008a).

L'égalité d'accès aux soins est l'un des principaux objectifs du système de santé suédois. Or les résultats de la Suède à cet égard sont mitigés : d'un côté, les besoins non satisfaits en matière de soins et d'examen médicaux pour des questions de coûts et l'exposition à d'importantes dépenses non remboursées sont relativement faibles pour les ménages aux revenus plus bas (OCDE, 2011e). De l'autre côté, l'accès aux médecins et aux dentistes est plus inégalitaire en Suède que dans de nombreux autres pays de l'OCDE (van Doorslaer et al., 2006 ; OCDE, 2011e). Les études suédoises confirment les inégalités observées dans l'accès aux soins médicaux (Anell et al., 2012). En 2001, le Conseil national de la santé et du bien-être faisait état d'un nombre de visites pour des soins de santé plus élevé chez les individus ayant un niveau d'études élevé, alors que les besoins dans ce domaine sont plus importants chez les personnes moins instruites (Conseil national de la santé et du bien-être, 2001). En 2006, ce même Conseil indiquait que les inégalités entre les différentes catégories de population en fonction de leur niveau d'études s'étaient aggravées (Conseil national de la santé et du bien-être, 2007). L'accès limité des immigrants demandeurs d'asile aux soins de santé est également préoccupant (Conseil national de la santé et du bien-être, 2008b).

Plusieurs facteurs entrent en jeu pour expliquer les inégalités dans l'accès aux soins de santé (OCDE, 2005 ; Anell et al., 2012). On constate en effet des disparités géographiques en fonction de la densité de population et de la distance par rapport au point de délivrance des soins. S'il est facile d'accéder aux services spécialisés dans les grandes villes, cela peut s'avérer problématique dans les zones rurales où l'on manque de médecins. Les disparités géographiques peuvent refléter des inégalités en termes de milieu socio-économique, dans la mesure où les ménages aux revenus faibles sont généralement concentrés dans certaines zones. Autre explication possible : les frais à la charge des patients qui s'appliquent à tous les types de services de santé. Si la part des dépenses de santé à la charge des patients est plafonnée, elle peut tout de même restreindre l'accès de certaines catégories de population vulnérables. Par ailleurs, les frais à la charge des patients pour les

soins dentaires peuvent se révéler élevés pour certaines catégories d'individus nécessitant des traitements coûteux, comme les personnes âgées.

Depuis 2007, une série de réformes a été lancée, région par région, afin de proposer aux patients le choix de leur prestataire et de privatiser les prestataires de soins primaires. En 2010, la loi sur les soins de santé a été modifiée afin de tenir compte de ces évolutions : elle instaure la liberté de choix du prestataire de soins primaires pour l'ensemble de la population et la liberté d'établissement pour les prestataires agréés par les conseils régionaux. Ces réformes ont pour objet de développer les soins primaires et d'améliorer leur efficacité, notamment en termes d'accès, comme le recommandait le chapitre consacré à la santé de l'*Étude économique de l'OCDE* de 2005.

Les premières évaluations de l'instauration du choix et de la concurrence dans les soins primaires laissent à penser que l'accès s'est amélioré dans certains domaines (Glenngård et al., 2011 ; Anell et al., 2012). Entre 2007 et mi-2010, le nombre de centres de soins primaires a augmenté de 23 %. Une évaluation de la réforme à Stockholm indique que l'utilisation des soins primaires a progressé dans toutes les classes d'âge, et surtout chez les patients atteints de maladies chroniques multiples et situés dans le bas de l'échelle de revenu. La productivité varie considérablement d'un prestataire à l'autre mais on n'observe aucune différence marquée entre prestataires publics et prestataires privés. Des évaluations supplémentaires sont nécessaires pour déterminer l'impact global de la réforme. Les systèmes de paiement diffèrent aussi selon les régions, ce qui peut influencer sur les effets de la réforme. Les débats qui ont eu lieu récemment autour de grands prestataires privés de soins aux personnes âgées qui réalisent d'importants profits tout en diminuant abusivement la qualité des services fournis donnent à penser que l'impact de la réforme en termes de coût et de qualité des services, d'égalité d'accès et de finances publiques doit être suivi de près. La création d'une nouvelle autorité indépendante de supervision de la santé, proposée dans le projet de loi de finances pour 2013, pourrait contribuer à assurer la réussite de la réforme.

Améliorer encore les perspectives d'emploi des femmes

Plusieurs facteurs peuvent empêcher les femmes d'accéder aux responsabilités et les mettre en position de choisir ou de subir des emplois relativement mal rémunérés et aux perspectives de progression professionnelle limitées. Les normes sociales, les pratiques culturelles et l'insuffisance de figures de référence et de conditions de travail flexibles constituent d'importants obstacles à l'accès des femmes aux postes de direction (OCDE, 2012b). Les pouvoirs publics doivent continuer à lutter contre les obstacles culturels et les stéréotypes sur le rôle des femmes dans la société et dans l'entreprise en coopérant avec les entreprises, les établissements scolaires et les médias. Cette coopération peut passer par des rapports et des statistiques sur les femmes dans l'entreprise, ainsi que par une aide visant à récompenser les femmes ayant réussi dans les affaires et les pratiques de gestion exemplaires.

Si les politiques familiales renforcent l'égalité hommes-femmes en contribuant à la hausse du taux d'activité des femmes, elles ne suffisent pas à assurer aux femmes des perspectives de carrière (Hakim, 2000 ; Halldén, 2009). Les garderies et crèches constituent les principaux modes de garde. Si cela peut s'expliquer par les objectifs de développement de l'enfant, les garderies offrent moins de flexibilité aux parents par rapport à la garde à domicile, ou être complété par d'autres modes de garde. En raison du niveau relativement

élevé des salaires à l'extrémité inférieure de la distribution des revenus, il est onéreux d'engager des prestataires professionnels de services à domicile (Albrecht et al., 2003). En Suède, les hommes comme les femmes consacrent davantage de temps aux tâches ménagères que leurs homologues aux États-Unis, dans la mesure où le coût élevé des services domestiques et les normes sociales qui découragent le recours à des prestataires extérieurs dans ce domaine incitent les individus à accomplir eux-mêmes leurs tâches ménagères plutôt qu'à recruter quelqu'un pour ce faire. La mise en œuvre de politiques visant à renforcer la flexibilité salariale à l'extrémité inférieure de la distribution des revenus, comme cela a été préconisé plus haut, abaisserait encore les coûts de garde d'enfant à domicile. En 2007, une déduction fiscale à concurrence de 50 % des dépenses liées à ce type de prestations a été instaurée, principalement pour réduire l'économie informelle. Étant donné que cette déduction couvre divers services domestiques, rénovation du logement comprise, il est difficile d'évaluer son influence sur l'emploi des femmes. Il convient par ailleurs de suivre les effets de la déduction fiscale sur l'emploi des femmes.

Les différences entre hommes et femmes dans l'utilisation des modalités d'aménagement du temps de travail et du congé parental peuvent aussi expliquer les disparités qui persistent dans leurs profils de carrière (OCDE, 2011f). Le congé parental est relativement long en Suède et il est utilisé en grande majorité par les femmes. Les recherches empiriques montrent que les femmes qui prennent un congé parental d'une durée de 16 mois ont moins de chances de progresser sur le plan professionnel une fois qu'elles reprennent le travail (Evertsson et Duvander, 2010). Le congé parental a fait l'objet de plusieurs réformes afin de favoriser une meilleure répartition entre hommes et femmes (Duvander et Johansson, 2012). Pour autant, en 2010, 80 % des congés parentaux étaient pris par des femmes. Il faut donc poursuivre les efforts pour inciter les deux parents à recourir au congé parental, afin d'améliorer la parité.

Conclusions

La Suède est un pays égalitaire, mais les inégalités s'y creusent et certaines catégories de population doivent lutter davantage pour s'insérer sur le marché du travail. Cette situation montre, dans une certaine mesure, qu'il faut du temps pour récolter les fruits des réformes des politiques sociales et du marché du travail, notamment sur le front de l'emploi potentiel. C'est particulièrement vrai pour les réformes menées dans le domaine de l'éducation. Néanmoins, le creusement des inégalités et la persistance du chômage peuvent également venir du fait que les réformes ont davantage porté sur le côté de l'offre du marché du travail, plutôt que sur celui de la demande. Les réformes entreprises sur le front de l'assurance-chômage ont réglé quelques problèmes mais elles en ont aussi créé d'autres, comme la diminution de la couverture et les disparités entre les différentes catégories de chômeurs en matière d'aides et d'incitations.

Pour que la croissance profite à tous dans les années à venir, il est essentiel de poursuivre les réformes structurelles. Pour ce faire, une stratégie globale est indispensable, dont les principales recommandations sont résumées dans l'encadré 1.7. L'idée centrale est de faire en sorte que les réformes structurelles stimulent la demande de main-d'œuvre dans la mesure où le crédit d'impôt sur les revenus du travail peut, au moins en partie, compenser l'impact de ces réformes sur le revenu individuel. Il convient de réduire l'asymétrie de la législation de protection de l'emploi entre les emplois temporaires et les emplois permanents. L'assurance-chômage pourrait être réformée afin d'être plus homogène, tout en étant assortie d'obligations plus strictes pour les demandeurs d'emploi. Les réformes du système éducatif doivent se poursuivre afin de faciliter la transition de

l'école à la vie active et d'améliorer la productivité des nouveaux venus sur le marché du travail. Les effets des réformes récentes du système de santé doivent être suivis attentivement afin de veiller à ne pas creuser les inégalités d'accès.

Encadré 1.7. Principales recommandations relatives aux politiques du marché du travail et aux politiques sociales dans l'objectif d'une croissance plus solidaire

- Réduire l'écart entre le coût du travail et la productivité des travailleurs vulnérables. Les pouvoirs publics devraient continuer à dialoguer avec les partenaires sociaux pour mettre au point des contrats de travail améliorant les perspectives d'emploi de ces travailleurs. Des enquêtes portant sur l'impact des salaires minimums sur l'emploi devraient être régulièrement commandées et publiées.
- Réduire les disparités présentes dans la législation de protection de l'emploi entre les contrats à durée déterminée et ceux à durée indéterminée. Il est possible d'y parvenir par différents moyens. Dans le système actuel, il convient d'assouplir le dispositif de protection de l'emploi applicable aux contrats à durée indéterminée.
- Envisager d'étendre la couverture de l'assurance-chômage en assouplissant les critères d'ouverture des droits liés à la durée des emplois antérieurs et d'adopter un système de cotisation obligatoire au régime d'assurance-chômage.
- Continuer à durcir les obligations imposées aux chômeurs et renforcer le pouvoir de sanction du service public de l'emploi. Faire en sorte que tous les chômeurs soient effectivement pris en charge par le service public de l'emploi, quel que soit le type d'aides dont ils bénéficient. Prendre des dispositions pour transférer aux chômeurs la charge de la preuve de la recherche d'emploi et mettre au point un dispositif de contrôle efficace des démarches entreprises en ce sens.
- Améliorer l'utilisation du profilage afin de recenser les individus qui risquent de glisser vers le chômage de longue durée. Poursuivre les efforts visant à développer des services individualisés. Renforcer la coopération entre le SPE, l'Agence d'assurance sociale et le système scolaire.
- Développer encore les programmes d'apprentissage et les stages d'insertion en milieu professionnel dans le cadre de l'enseignement professionnel.
- Évaluer l'impact des réformes récentes des soins de santé primaires en termes de qualité, d'égalité d'accès et de coûts.
- Poursuivre les efforts visant à atténuer les différences d'usage du congé parental selon le sexe du parent.

Bibliographie

- Agence nationale pour l'éducation (2012), *Upper Secondary Apprenticeship – The First Three Years 2008-11*, Rapport n° 373, Stockholm (en suédois).
- Aghion, P., Y. Algan et P. Cahuc (2011), « Civil Society and the State: The Interplay Between Cooperation and Minimum Wage Regulation », *Journal of the European Economic Association*, vol. 9, n° 1.
- Aghion, P., E. Caroli et C. Garcia-Penalosa (1999), « Inequality and Economic Growth: The Perspective of the New Growth Theories », *Journal of Economic Literature*, vol. 37, n° 4.
- Ahlberg, K. et N. Bruun (2005), « Sweden: Transition Through Collective Bargaining », in T. Blanke and E. Rose (éd.), *Collective Bargaining Wages in Comparative Perspective: Germany, France, the Netherlands, Sweden and the United Kingdom*, Kluwer Law International, La Haye.

- Albrecht, J., A. Björklund et S. Vroman (2003), « Is There a Glass Ceiling in Sweden? », *Journal of Labour Economics*, vol. 21, n° 1.
- Anell, A., A. Glenngård et S. Merkur (2012), « Sweden: Health System Review », *Health Systems in Transition*, vol. 14, n° 5, European Observatory on Health Systems and Policies.
- Anxo, D. et T. Ericson (2011), « Adapting Unemployment Benefit Systems to the Economic Cycle, 2011 –Sweden », *European Employment Observatory Review*.
- Arulampalam, W., A. Booth et M. Bryan (2007), « Is There a Glass Ceiling over Europe? Exploring the Gender Pay Gap across the Wage Distribution », *Industrial and Labour Relations Review*, n° 60.
- Bassanini, A., J. Rasmussen et S. Scarpetta (1999), « The Economic Effects of Employment-Conditional Income Support Schemes for the Low-Paid – an Illustration From a CGE Model Applied to Four OECD Countries », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 224.
- Bergström, F. et M. Sandström (2001), *Konkurrens bildar skola – en ESOrapport om friskolornas betydelse för de kommunala skolorna*, DS 2001:12.
- Björklund, A., P.-A. Edin, P. Fredriksson et A. Krueger (2004), « Education, Equality and Efficiency – An Analysis of Swedish School Reforms During the 1990s », *IFAU Report*, n° 1.
- Björklund, A., M. Jäntti et J. Roemer (2011), « Equality of Opportunity and the Distribution of Long-Run Income in Sweden », *IZA Discussion Paper*, n° 5466.
- Björklund, A., J. Roine et D. Waldenström (2012), « Intergenerational Top Income Mobility in Sweden: Capitalist Dynasties in the Land of Equal Opportunity? », *Journal of Public Economics*, vol. 96, n° 5-6.
- Blau, F. et L. Kahn (2003), « Understanding the International Differences in the Gender Pay Gap », *Journal of Labour Economics*, n° 21.
- Böhlmark, A. et M. Lindahl (2007), « The Impact of School Choice on Pupil Achievement, Segregation and Costs: Swedish Evidence », *IZA Discussion Paper*, n° 2786.
- Böhlmark, A. et M. Lindahl (2012), « Independent Schools and Long-Run Educational Outcomes: Evidence from Sweden's Large Scale Voucher Reform », *IZA Discussion Paper*, n° 6683.
- Bonesmo Fredriksen, K. (2012), « Income Inequality in the European Union », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 952.
- Cahuc, P. (2011), « Swedish Employment Protection Legislation », in *SOU 2011:11 Statens offentliga utredningar*.
- Conseil national de la santé et du bien-être (2001), *Hälso- och sjukvårdsrapport 2001*, Stockholm.
- Conseil national de la santé et du bien-être (2007), *Hälso- och sjukvård. Lägesrapport 2006 – Primärvård*, Stockholm.
- Conseil national de la santé et du bien-être (2008a), *Quality and Efficiency in Swedish Health Care: Regional Comparisons*, Stockholm.
- Conseil national de la santé et du bien-être (2008b), *Hälso- och sjukvård. Lägesrapport 2007– hälso- och sjukvård*, Stockholm.
- Conseil suédois de politique budgétaire (2011), *Report of the Swedish Fiscal Policy Council*, Stockholm.
- Dahlberg, M., K. Edmark, J. Hansen et E. Mörk (2009), « Fattigdom i Folkhemmet », *IFAU Report*, n° 4.
- De Dominicis, L., H. De Groot et R. Florax (2008), « A Meta-Analysis on the Relationship between Income Inequality and Economic Growth », *Scottish Journal of Political Economy*, vol. 55, n° 5.
- Duvander, A.-Z. et M. Johansson (2012), « What Are the Effects of Reforms Promoting Fathers' Parental Leave Use? », *Journal of European Social Policy*, n° 3.
- Edmark, E., C.-Y. Liang, E. Mörk et H. Selin (2012), « Evaluation of the Swedish Earned Income Tax Credit », *IFAU Working Paper*, n° 2012:1.
- Evertsson, M. et A.-Z. Duvander (2010), « Parental Leave – Possibility or Trap? Does Family Leave Length Affect Swedish Women's Labour Market Opportunities? », *European Sociological Review*, n° 4.
- European Industrial Relations Observatory (2012), « Proposed Job Pact to Tackle Youth Unemployment », www.eurofound.europa.eu/eiro/2012/08/articles/se1208019i.htm.

- Forslund, A. et O. Nordström Skans (2006), « Swedish Youth Labour Market Policies Revisited », *Vierteljahrshefte zur Wirtschaftsforschung*, vol. 75, n° 3.
- Forslund, A., P. Fredriksson et J. Vikström (2011), « What Active Labor Market Policy Works in a Recession? », *Nordic Economic Policy Review*, n° 1.
- Fournier, J. et I. Koske (2012), « Less Income Inequality and More Growth – Are they Compatible? Part 7. The Drivers of Labour Earnings Inequality – An Analysis Based on Conditional and Unconditional Quantile Regressions », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 930.
- Glenngård, A., A. Anell et A. Beckman (2011), « Choice of Primary Care Provider: Results from a Population Survey in Three Swedish Counties », *Health Policies*, vol. 103, n° 1.
- Government Offices of Sweden, 2012, *Sweden's National Reform Programme 2012*, Stockholm.
- Hakim, C. (2000), *Work-Lifestyle Choices in the 21st Century: Preference Theory*, Oxford University Press.
- Halldén, K. (2009), « Is it More Difficult for Women to Reach High Labour Market Positions in Countries with Gender Egalitarian State Policies? », *Swedish Institute for Social Research Working Paper*.
- Heer, B. et A. Morgenstern (2005), « The Labour Market Effects of Indexing Unemployment Benefits to Previous Earnings », *Public Finance Review*, vol. 33, n° 3.
- Hoeller, P., I. Joumard, M. Pisu et D. Bloch (2012), « Less Income Inequality and More Growth – Are They Compatible? Part 1. Mapping Income Inequality Across the OECD », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 924.
- Immervoll, H. et M. Pearson (2009), « A Good Time for Making Work Pay? Taking Stock of In-Work Benefits and Related Measures across the OECD », *Documents de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations*, n° 81.
- Joumard, I., P. Hoeller, C. André et C. Nicq (2010), *Health Care Systems: Efficiency and Policy Settings*, Éditions OCDE, Paris.
- Kierzenkowski, R. et I. Koske (2012), « Less Income Inequality and More Growth – Are They Compatible? Part 8. The Drivers of Labour Income Inequality – A Literature Review », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 931.
- Kjellberg, A. (2009), « The Swedish Ghent System and Trade Unions Under Pressure », *European Review of Labour and Research*, vol. 15, n° 3-4.
- Kuczera, M., S. Field, N. Hoffman et S. Wolter (2008), *A Learning for Jobs Review of Sweden 2008*, OCDE Paris.
- Kumlin, J. (2007), « Disentangling Sex Segregation: Studies of the Roots and Routes of Labour Market Sex Segregation », *Swedish Institute for Social Research Dissertation Series*, n° 70.
- Laun, L. (2012), « The effect of Age-Targeted Tax Credits on Retirement Behavior », *IFAU Working Paper*, n° 2012 :18.
- Liljeberg, L., A. Sjögren et J. Vikström (2012), « Do New Start Jobs Lead to Higher Employment? », *IFAU Report*, n° 6 (en suédois).
- Magnusson, C. (2010), « Mind the Gap: Essays on Explanations of Gender Wage Inequality », *Swedish Institute for Social Research Dissertation Series*, n° 78.
- Mandel, H. et M. Semyonov (2005), « Family Policies, Wage Structures, and Gender Gaps: Source of Earnings Inequality in 20 Countries », *American Sociological Review*, n° 70.
- Ministère des Finances de la Suède (2012a), *How Should the Functioning of the Labour Market Be Assessed?*, Rapport au Département des affaires économiques du ministère des Finances, Stockholm.
- Ministère des Finances de la Suède (2012b), *Evaluation of the Earned Income Tax Credit*, annexe 5 au projet de loi de finance pour 2012, Stockholm.
- Nolan, B. et C. T. Whelan (2010), « Using Non-Monetary Deprivation Indicators to Analyse Poverty and Social Exclusion: Lessons from Europe? », *Journal of Policy Analysis and Management*, vol. 29, n° 2.
- OCDE (2005), *Études économiques de l'OCDE : Suède*, Paris.
- OCDE (2006), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*, Paris.
- OCDE (2008), *Études économiques de l'OCDE : Suède*, Paris.
- OCDE (2010a), *Des débuts qui comptent ! Des emplois pour les jeunes*, Paris.

- OCDE (2010b), *Maladie, invalidité et travail : Surmonter les obstacles – Synthèse des résultats dans les pays de l'OCDE*, Paris.
- OCDE (2010c), *Résultats du PISA 2009 : Savoirs et savoir-faire des élèves*, vol. I, Paris.
- OCDE (2010d), *Formation et emploi : relever le défi de la réussite*, Paris.
- OCDE (2011a), *Toujours plus d'inégalité : Pourquoi les écarts de revenus se creusent*, Paris.
- OCDE (2011b), *Recruiting Immigrant Workers: Sweden*, Paris.
- OCDE (2011c), *Mal-être au travail? Mythes et réalités sur la santé mentale et l'emploi*, Paris.
- OCDE (2011d), *Études économiques de l'OCDE : Suède*, Paris.
- OCDE (2011e), *Panorama de la santé 2011*, Paris.
- OCDE (2011f), *Rapport sur l'initiative de l'OCDE pour la parité : l'égalité entre hommes et femmes en matière d'éducation, d'emploi et d'entrepreneuriat*, Paris.
- OCDE (2012a), *Regards sur l'éducation 2012*, Paris.
- OCDE (2012b), *L'égalité hommes-femmes en matière d'éducation, d'emploi et d'entrepreneuriat : Rapport final à la RCM 2012*, Paris.
- OCDE (2012c), *OECD Thematic Follow-up Review of Policies to Improve Labour Market Prospects for Older Workers*, Paris.
- OCDE (2012d), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*, Paris.
- OCDE (2012e), « Peut-on à la fois réduire les inégalités de revenus et stimuler la croissance ? », *Réformes économiques 2012 : Objectif croissance*, Paris.
- OCDE (2012f), *Mental Health and Work: Sweden*, Paris, à paraître.
- Sabel, C. (2012), « Individualised Service Provision and the New Welfare State: Are There Lessons from Northern Europe for Developing Countries? », dans OCDE/Banque mondiale (2012), *Promoting Inclusive Growth: Challenges and Policies*, OCDE.
- Skedinger, P. (2006), « Minimum Wages and Employment in Swedish Hotels and Restaurants », *Labour Economics*, vol. 13, n° 2.
- Skedinger, P. (2010), *Employment Protection Legislation: Evolution, Effects, Winners and Losers*, Edward Elgar Publishing.
- SOU (2010), « Vägen till arbete: Arbetsmarknadspolitik, utbildning och arbetsmarknadsintegration », *Statens offentliga utredningar*, n° 2010:88.
- Statistiques Suède (2008), *Women and Men in Sweden*, Stockholm.
- van Doorslaer, E., C. Masseria et X. Koolman (2006), « Inequalities in Access to Medical Care by Income in Developed Countries », *Canadian Medical Association Journal*, vol. 172, n° 2.
- Venn, D. (2012), « Eligibility Criteria for Unemployment Benefits: Quantitative Indicators for OECD and EU Countries », *Documents de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations*, n° 131.
- Visser, J. (2011), « Data Base on Institutional Characteristics of Trade Unions, Wage Setting, State Intervention and Social Pacts », 1960-2010(ICTWSS), Version 3.0, mai, www.uva-aias.net/208.
- Waldenström, D. (2009), *Lifting All Boats? The Evolution of Income and Wealth Inequality over the Path of Development*, Lund Studies in Economic History 51, Lund.
- Walette, M. (2005), « Temporary Jobs and On-the-Job Training in Sweden - A Negative Nexus? », *Lund University Department of Economics Working Paper*, n° 13.

ANNEXE 1.A1

Mesures proposées récemment par la Suède en matière d'emploi et d'éducation

Les principales réformes structurelles visant à lutter contre le chômage de longue durée ont été lancées en 2006, avec le déploiement d'un programme de garantie obligatoire pour les chômeurs de longue durée, qui entre en action à l'issue des 300 premiers jours de chômage (voir le chapitre consacré aux politiques du marché du travail dans l'*Étude économique de l'OCDE 2011*). Avant cette période, la plupart des chômeurs n'étaient pas censés bénéficier de programmes spécifiques. Parallèlement, un nouveau dispositif d'aide à l'emploi a été créé (« Des emplois pour un nouveau départ ») et l'assurance-chômage a été réformée pour renforcer les incitations au travail. Début 2012, un outil de profilage statistique a été introduit pour recenser les chômeurs les plus vulnérables face au risque de chômage de longue durée.

La présente annexe examine les grandes mesures (dans les domaines de l'emploi, de l'éducation et de la protection sociale) proposées récemment par les pouvoirs publics en vue d'améliorer les performances du marché du travail, dans le cadre du projet de loi de finances pour 2013 ou d'autres initiatives.

Chômage de longue durée

- Programmes actifs de retour à l'emploi fournis temporairement à compter du premier jour du chômage, pour les individus les plus vulnérables.
- Augmentation des subventions pour certains emplois aidés et places de formation pour les individus en troisième phase du programme de garantie.

Assurance-chômage et autres prestations sociales

- Augmentation du nombre de sanctions appliquées en cas de non-respect des obligations mais diminution de leur sévérité.
- Les chômeurs doivent apporter la preuve de leur recherche d'emploi. Un « rapport d'activité » a été créé à cette fin.
- Des mesures seront préparées afin d'harmoniser les règles et les obligations de différents régimes de prestations, comme l'assurance-chômage, l'aide à l'activité et l'aide sociale, et d'améliorer les échanges d'informations entre le SPE et les administrations locales.
- Clarification des obligations applicables à tous les bénéficiaires de prestations relatives au marché du travail ou d'autres formes de garantie de revenu.
- Modification du calcul de l'aide sociale en vue de renforcer les incitations au travail.

Jeunes

- Doublement de l'aide octroyée aux employeurs dans le cadre du programme d'apprentissage.
- Augmentation du nombre de places dans les établissements scolaires spéciaux (notamment ceux réservés aux adultes) pour les jeunes qui n'ont pas achevé leurs études secondaires.
- Nouvelle augmentation de la bourse d'études.
- Augmentation des fonds alloués à l'EFP, notamment pour accroître le nombre d'enseignants dans cette filière et pour améliorer l'orientation professionnelle à l'école. Accroissement des fonds et des responsabilités de l'Agence nationale pour l'éducation dans le domaine de l'EFP. Hausse du nombre de places dans le système scolaire général, avec un accent particulier sur l'EFP. Évaluation des performances du système actuel d'EFP afin de définir des pistes d'amélioration.
- Révision en hausse de l'aide accordée au titre du programme « Des emplois pour un nouveau départ » pour les jeunes au chômage depuis plus d'un an.
- Renforcement des moyens alloués au SPE pour lutter contre le chômage des jeunes.
- Création d'une mission d'enquête (dont les conclusions seront rendues en août 2013) sur les solutions permettant de réduire le nombre de jeunes déscolarisés et inactifs.

Immigrés

- Introduction d'une « formation pratique d'un an » pour les immigrés de plus de 30 ans ayant suivi 9 années de scolarité au maximum, avec une formation en cours d'emploi, un enseignement professionnel en suédois et une formation théorique.
- Élargissement de la catégorie d'immigrés pouvant bénéficier de la loi sur l'intégration. Durcissement de l'obligation d'accepter une offre d'emploi pour les participants au programme.
- Extension de l'aide octroyée dans le cadre du programme « Emplois pour l'intégration » qui cible les immigrés arrivés récemment en Suède.

Dialogue avec les partenaires sociaux

Avec les partenaires sociaux, l'État examine les moyens permettant d'améliorer le fonctionnement du marché du travail. Les négociations portent en particulier sur les points suivants :

- *Dispositifs de chômage partiel.* Dans certains secteurs, la crise de 2008-09 a conduit à la mise en place de dispositifs de chômage partiel. L'État étudie comment soutenir ces dispositifs lors des périodes exceptionnelles de ralentissement économique.
- *Chômage des jeunes (« Pacte pour l'emploi »).* Dans certains secteurs, les partenaires sociaux se sont mis d'accord sur des contrats représentant 75 % du temps au travail et 25 % du temps en formation, pour une rémunération égale à 75 % du salaire minimum. L'État a fait part de sa volonté de soutenir ce type de contrats.
- *Transition sur le marché du travail.* Les partenaires sociaux ont entamé des pourparlers sur un large éventail de sujets, comme la législation de protection de l'emploi et la formation des adultes.



Extrait de :
OECD Economic Surveys: Sweden 2012

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/eco_surveys-swe-2012-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2013), « Des politiques sociales et du marché du travail au service d'une croissance plus solidaire », dans *OECD Economic Surveys: Sweden 2012*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/eco_surveys-swe-2012-5-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.